

CFF Cargo

Les CFF veulent diviser Cargo en deux, en séparant activités internationales et suisses.

Pages 2 et 3



Rentes : pourquoi il faut dire NON

Notre dossier explique de quoi il retourne quand on parle d'abaisser le taux de conversion du 2^e pilier, et les conséquences financières directes que cela aurait sur les retraites.

Pages 10 à 12



Séjour aux Grisons

La mécanicienne du BLS Chantal Homberger a « émigré » au Rhätische Bahn. Et ça lui plaît!

Page 20

Transports de la région Morges – Bière – Cossonay

Bonne CCT pour les MBC

Entrée en vigueur au début de cette année, la nouvelle convention collective des MBC contient une série d'améliorations par rapport à l'ancienne CCT. Les diverses indemnités existantes sont revalorisées. Celle

pour les déplacements en voiture passe ainsi de 60 à 70 ct. le km et celle pour les services du dimanche se monte désormais à 7 francs. A cela s'ajoutent de nouvelles indemnités pour les services de piquet, qui

n'étaient pas indemnisés auparavant. La nouvelle CCT a été signée officiellement le 3 février, à bord du BAM historique.

hk

Page 9

ÉDITO

Les CFF ont appris quelque chose : contrairement à ce qui s'est passé à Bellinzone il y a deux ans, ils informent de leurs plans pour le trafic marchandises avant que tout soit décidé (voir pages 2 et 3). Ils nous laissent ainsi la possibilité d'apporter des idées, faire des suggestions et aussi de mettre en garde là où c'est nécessaire. Un avertissement au président du conseil d'administration Ulrich Gygi est à coup sûr nécessaire : il s'imagine que la Convention collective de travail de la filiale de Cargo pourrait être très différente de celle des CFF.

» Le temps des mises en garde et des propositions est venu. «

Giorgio Tuti, président SEV

Ce qui veut dire : plus mauvaise. Nous ne l'accepterons pas et les personnes touchées non plus. La CCT des CFF les protège contre ce démantèlement. Le chef des CFF, Andreas Meyer, explique à juste titre que les employés touchés par le démantèlement de Cargo pourront retrouver du travail dans l'entreprise en raison des nombreuses places que les CFF auront à repourvoir ces prochaines années. Mais ceci est valable uniquement en permettant aux personnes potentiellement concernées de se qualifier à temps pour pouvoir assumer ces nouvelles tâches. Il est cependant encore trop tôt pour de telles réflexions. Les CFF n'ont pas encore réussi à nous convaincre que l'abandon de l'activité marchandises internationale est vraiment la bonne voie à suivre. Nous attendons que des alternatives soient mises en évidence et sérieusement étudiées, car une forte croissance du trafic marchandises européen se prépare. hk

SOUVENT CITÉES EN EXEMPLE, LES MÉTHODES DE TOYOTA SE CASSENT LA FIGURE



EN VITESSE

NOUVEAUX
VÉHICULES AUX TPG

■ Une trentaine de nouveaux tramways rejoindront la flotte des Transports publics genevois (TPG) dès 2011. Une acquisition de près de 154 millions de francs, destinée à assurer la desserte des nouvelles lignes de trams et celles encore en construction. C'est l'entreprise suisse Stalder qui a remporté l'appel d'offres. Ces nouveaux trams, baptisés « Tangos », seront munis d'un plancher bas et offrent 261 places.

CFF : NOUVEAU CHEF
À L'INFORMATIQUE

■ Peter Krummer est le nouveau chef de la division informatique des CFF qui compte quelque 600 postes de travail. Cet économiste et informaticien travaille aux CFF depuis mi-2007.

UN PRIX POUR LE
PROJET CEVA

■ « Intermodos 2010 » a décerné son prix au projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Ce choix a été motivé par l'ampleur du projet, son caractère transfrontalier, ainsi que le nombre important de partenaires impliqués. La mise en service du CEVA devrait avoir lieu en 2016.

LIGNE DU TONKIN

■ Le 10 février, l'association « Sauvons le Tonkin » a remis à l'Assemblée nationale française à Paris une pétition munie de plus de 6000 signatures demandant la réouverture de la ligne du Tonkin entre Evian et St-Gingolph.

DÉBAT PUBLIC
SUR LES RENTES

■ L'Union syndicale vaudoise organise à Lausanne un débat public en vue de la votation sur l'abaissement du taux de conversion, en collaboration avec le journal 24 Heures, le mardi 23 février à 19 h, 33 av. de la Gare (Tour Edipresse). Invités: Roger Nordmann (PS), Guy Parmelin (UDC), Aldo Ferrari (Unia) et Vincent Simon (Economiesuisse).

Pas de partenariat avec de grandes compagnies européennes, mais des coopérations, ainsi qu'une séparation

CFF Cargo persiste dans son

Il y a peu d'années encore, CFF Cargo avait réuni sous un même toit ses activités internes et internationales. Afin de baisser les coûts, les CFF veulent à nouveau séparer leur domaine international.

Depuis que les CFF ont été constitués en société anonyme, le transport des marchandises leur fait perdre de l'argent. Le Conseil fédéral exige que CFF Cargo sorte des chiffres rouges. Et c'est au moment le plus fort de l'une des plus importantes crises économiques qu'ait connues l'Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale que les CFF choisissent d'administrer un remède de cheval pour redresser la situation de leur division Cargo. D'une part, ils veulent renforcer la standardisation de leur offre en trafic suisse des wagons complets, les portions supplémentaires seront facturées

au prix fort. D'autre part, dans le domaine de l'import et export, les CFF veulent coopérer avec les compagnies des pays voisins et ainsi abandonner les objectifs de partenariat ou de compétition stérile.

Uniquement la traction dans
le trafic de transit

Dans le domaine du trafic de transit nord-sud, les CFF ont décidé de se concentrer sur leur rôle de tractionnaire en créant une société distincte. Cette nouvelle filiale est annoncée « avec des structures sveltes et un système informatique simple ». Un accord de principe a déjà été signé avec Hupac qui serait partie prenante de cette nouvelle société.

Suppressions de postes
annoncées

C'est seulement durant l'été que les CFF présenteront les détails de cette nouvelle restructuration. Mais ils ont d'ores et déjà annoncé qu'il y aura des suppressions de postes de travail. Cependant, un

certain nombre de mécaniciens seront sollicités à intégrer la future société internationale.

Giorgio Tuti a été surpris par ce nouveau tournant pris par les CFF. « Depuis la libéralisation des chemins de fer, la seule chose que les CFF proposent en matière de trafic marchandises est une trajectoire comparable à un slalom », a déclaré le président du SEV, en précisant que « c'est toujours le personnel qui fait les frais de ces zigzags ». Giorgio Tuti attend des CFF qu'ils réfléchissent à nouveau avant de prendre une décision définitive, et qu'ils prennent en considération plusieurs variantes. « Et la Confédération aurait aussi son mot à dire dans cette affaire, en sa qualité d'unique propriétaire de l'entreprise. Elle devrait avoir une opinion claire sur le sujet au vu du mandat de transfert du trafic des marchandises de la route au rail. » Pour le président du SEV, les CFF doivent assumer pleinement leur responsabilité dans ce transfert

voulu par les citoyens de notre pays en votation populaire.

Le SEV favorable à des
coopérations

Pour le SEV, une stratégie offensive en matière de transport des marchandises par rail est indispensable, aussi bien dans le domaine du trafic interne que dans celui du trafic international. C'est pour cette raison que notre syndicat a toujours été favorable à une coopération entre les compagnies ferroviaires nationales. « Les CFF ne peuvent pas dire que la coopération marche dans le domaine de l'import et export, mais pas pour le trafic de transit », complète Giorgio Tuti en faisant allusion à la stratégie de la future alliance baptisée X-Rail qui réunira sept opérateurs ferroviaires marchandises nord-européens, dont CFF Cargo.

Protéger les emplois et les
conditions de travail

Quelle que soit l'ampleur de cette nouvelle restructuration, ce qui compte pour le SEV c'est le maintien des emplois et des conditions de travail. « Nous nous engagerons avec tous les moyens possibles pour que ces revendications soient prises en considération lorsque la décision tombera », précise Manuel Avallone, vice-président en charge au sein du SEV de la défense des conditions de

LA DOULOUREUSE HISTOIRE DE CFF CARGO EN CHIFFRES

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Produit (mio CHF)	1 334	1 227	1 229	1 269	1 259
Dépenses (mio CHF)	1 338	1 393	1 258	1 449	1 263
Résultats annuels (mio CHF)	-2,8	-165,7	-37,3	-190,4	-29,9
Collaborateurs (à plein temps, moyenne annuelle)	4 869	4 872	4 596	4 406	4 248



La stratégie des CFF continue à ressembler à un slalom.

entre les domaines suisse et international

slalom, jusqu'où ?

travail du personnel CFF. Il prévient l'ex-régie fédérale contre toute tentative de démantèlement sous prétexte d'une baisse du volume des affaires. Baisse qui a été, malgré la crise et soit dit en passant, plutôt modérée chez CFF Cargo.

Potentiel à exploiter

Les spécialistes des transports européens concordent à dire que la quantité de marchandises à transporter sur rails continuera à augmenter durant de nombreuses années. Les chemins de fer doivent s'armer pour relever les défis

que cette croissance imposera. « Au lieu de se livrer une concurrence sanglante, les opérateurs ferroviaires doivent vraiment coopérer afin de lutter ensemble contre le trafic routier », a conclu Manuel Avallone.

Peter Moor/AC

CE QU'EN DISENT LES CHEFS

Ulrich Gygi, président du conseil d'administration CFF

« L'administration de la nouvelle entreprise sera plus légère comparée à celle de notre actuel domaine international. Elle travaillera, par exemple, avec un système informatique beaucoup plus simple que celui des CFF. Les conditions de travail de cette nouvelle société ne devront pas être identiques à celles de la CCT CFF. »

Neue Zürcher Zeitung,
5 février 2010

Andreas Meyer, CEO CFF

(à propos de la suppression de postes)

« Je ne peux pas dire qu'il n'y aura pas de transferts. C'est la force du groupe CFF : dans le domaine du trafic voyageurs, par exemple, nous avons d'urgence besoin de mécaniciens, d'agents de trains, de police ferroviaire. Dans l'infrastructure également, nous recherchons du personnel. Si nos partenaires sociaux nous aident, j'y vois plus de chances que de risques. »

Basler Zeitung, 5 février 2010

CE QU'EN PENSENT LES OUVRIERS

« Je ne suis pas surpris de cette nouvelle restructuration. Cette séparation du trafic marchandises en deux compagnies, l'une internationale et l'autre interne, était dans l'air. Ce que je regrette, c'est d'avoir appris la nouvelle par les médias. En Suisse occidentale, je crains des changements pour mes collègues du dépôt de Brigue à cause de leur mixité trafic interne et international. J'espère que les CFF négocieront ces changements avec le SEV et la commission du personnel au lieu de nous mettre devant le fait accompli. »

Yannick Durand, mécanicien Cargo au dépôt de Lausanne, président de la commission du personnel Cargo région Ouest et vice-président de la section LPV Vaud-Bas-Valais.

« J'ai l'impression qu'une fois de plus on agit sans but bien précis. Jusqu'à présent, toutes les restructurations qui ont eu lieu chez CFF Cargo ont provoqué des coupes dans les postes de travail et un affaiblissement de l'entreprise, au lieu d'améliorer la situation. Par ailleurs, je suis inquiet quant à l'avenir du secteur où je travaille, c'est-à-dire à l'entretien du matériel roulant. Pour l'instant, nous n'avons rien entendu à ce sujet. »

Maurizio Sulmoni, employé au service d'entretien des locomotives au dépôt de Chiasso et vice-président de la section TS Tessin.

« Cela fait à peine une année qu'on a déménagé le KSC (Centre de service à la clientèle) de Fribourg à Bâle. Une fois de plus Cargo annonce des changements d'orientation, mais personne ne semble savoir exactement dans quelle direction on va. Bien entendu, l'entreprise agit sur la base des résultats enregistrés durant ces dernières années, mais elle ne doit pas être surprise des réactions de ses employés. Espérons que les mesures qui vont être prises soient socialement acceptables. »

Christoph Fiechter, International Cargo Operations, président de la section SBV Cargo Bâle.

Mises au concours sans frontières

Les CFF lorgnent vers le Piémont

Les CFF s'intéressent à participer à la mise au concours des lignes ferroviaires piémontaises. Inquiétudes chez les cheminots italiens.



Antonio Corradi (à droite) lors du dernier congrès SEV (ici en compagnie de Giorgio Tuti et de Pietro Gianolli). Le secrétaire syndical FILT-CGIL, 52 ans, a travaillé au service du réseau ferré italien avant d'avoir été engagé, en 1995, par le plus important syndicat italien actif dans le secteur des transports.

Après avoir renoncé à débarquer en Angleterre et après l'échec de Cargo de s'implanter à l'étranger, les CFF envisagent sérieusement de participer à la mise au concours lancée par la Région Piémont. Pour l'heure, les CFF n'ont effectué qu'une déclaration d'intention. Après avoir analysé le dossier dans ses détails, ils décideront s'ils soumissionneront ou pas. Le secrétaire syndical SEV Pietro Gianolli s'est entretenu avec Antonio Corradi, secrétaire régional du syndicat des cheminots italiens FILT-CGIL afin de connaître la position de nos collègues transalpins sur ce dossier.

Que pense le syndicat FILT-CGIL de cette mise au concours ?

Nous y sommes totalement défavorables, aussi bien dans la forme que dans le fond. C'est vrai que le trafic régional au Piémont, actuellement effectué par Trenitalia, est critiqué pour ses manques de ponctualité, de propreté et de fiabilité. Les causes sont plutôt à rechercher du côté de la Région qui ne met pas les ressources financières suffisantes à disposition de l'opérateur afin d'améliorer la qualité du service. Au lieu d'affronter ce problème, la Région a préféré le contourner en recourant à une mise au concours et en offrant encore moins de moyens que maintenant.

Mais dans ces conditions, ce sera impossible d'améliorer la qualité.

Les conditions de cette mise au concours, outre l'indemnité globale pour le service, demandent aux soumissionnaires de pren-

dre en considération la qualité du matériel roulant, le service de nettoyage, le service de vente, etc. Nous craignons que le tout se jouera uniquement sur des mesures d'économies.

Et donc sur les conditions de travail du personnel...

Bien entendu. Du reste, la Région s'est opposée à notre demande de définir les conditions de travail dans la mise au concours. Cette soumission est divisée en cinq lots, ce qui nous fait craindre un possible éclatement du personnel et une baisse de protection sociale.

Les CFF ont annoncé leur intérêt de participer à cette mise au concours. Qu'en pensez-vous ?

C'est regrettable que des compagnies ferroviaires nationales luttent entre elles. Mais c'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés depuis quelques années. Les CFF sont déjà actifs en Italie dans le secteur Cargo, où ils ne se sont pas particulièrement distingués par leur sensibilité à l'égard du personnel et des syndicats italiens. Par conséquent, nous ne sommes pas vraiment tranquilles.

Propos recueillis
par Pietro Gianolli

7 mars : que votre NON soit massif !

L'avenir du deuxième pilier va se jouer le 7 mars. Si c'est NON, le concept de retraite professionnelle garantira la primauté de l'intérêt de tous les assurés (anciens, actuels et futurs); si c'est oui, il jouera de plus en plus le rôle de vache à lait pour les assureurs privés, leurs actionnaires et les parasites qui tournent autour. Du côté syndical, le choix est vite fait.

Les milieux des assureurs privés et leurs défenseurs politico-économiques habituels ont lancé très tôt la campagne, avec de gros moyens financiers (voir nos murs et nos journaux depuis fin décembre). Cependant, au fur et à mesure des échanges des arguments, on constate que le front des assureurs privés/partis de droite/Conseil fédéral semble se fissurer quelque peu. Par exemple, des experts en prévoyance professionnelle, de plus en plus nombreux, démontrent preuves à l'appui que l'abaissement du taux de conversion n'est pas nécessaire et s'engagent à fond pour le NON. C'est le cas de Michel Thétaz, CEO d'une société de gestion de fonds LPP d'un grand banquier genevois. Pour lui, «... la réduction du taux de conversion est une aberration basée sur des arguments spécieux». Autre aspect: l'argument de l'augmentation de l'espérance de vie est une constante connue depuis un demi-siècle au moins. Il n'y a rien de nouveau. Et en 2005, une adaptation en consé-



quence du deuxième pilier, contestée par personne, a eu lieu. Il n'y a aujourd'hui absolument aucun besoin de faire passer les assurés à la caisse pour cette raison.

Le débat en cours a permis aussi de préciser combien les assurés pourraient perdre en cas de diminution de 0,4% du taux de conversion. Dès 2016, les rentes baisseraient de 7,9% durant les 22 ans de retraite en moyenne par salarié (pour le calcul précis vous concernant, voir « Bon à savoir » janvier 2010 ou www.bonasavoir.ch. Spécial 2^e pilier).

Soustraire une somme de quelques dizaines de milliers de francs à tous les salariés du pays, n'est-ce pas du vol? D'autant plus qu'un élément supplémentaire syndical apparaît maintenant avec

force: selon la loi (article 66), le financement de la prévoyance professionnelle

doit être paritaire. Or la diminution du taux de conversion ne touche que les employés! Les employeurs ne sont pas concernés. Il est tout de

même invraisemblable que le Conseil fédéral puisse participer au viol d'une loi sociale de base. Ainsi, il s'agit bel et bien d'une « soustraction frauduleuse », exactement la définition du vol, n'en déplaise au conseiller fédéral Burkhalter, bien mal inspiré dans sa défense obstinée des assureurs privés.

Les assureurs privés précisément. Dans leur propagande, ils répètent qu'ils n'ont rien à gagner avec la baisse du taux de conversion. Tout faux! Ils profitent déjà du système à travers une ordonnance du Conseil fédéral, véritable cadeau aux assureurs. Un bénéfice net de 10% de la recette brute, tous frais déduits, leur est garanti, cas unique en Europe (« Le Temps », 4.2.2010, La grande duperie...). Dans ces frais, il y a la publicité, ce qui signifie que leur propagande est considérée comme « dépenses en faveur des assurés ». Dites merci! Et ils en voudraient encore plus?

Contrairement à ce que veulent faire croire les assureurs, il n'y a pas de conflit de générations: les vieux ont accumulé le capital (660 milliards aujourd'hui, soit 120% du PIB) et les jeunes y ajoutent leur part. Tous ensemble, il s'agit que ce formidable capital ne tourne pas à l'absurde selon la formule « plus le capital augmente, plus les prestations aux assurés diminuent ». Un NON franc et massif le 7 mars au vol des rentes du deuxième pilier sera une bonne première étape pour casser cette dérive.

Michel Béguelin

Apprendre le droit du travail en s'amusant

Jeu de loi

Ce jeu permet de se familiariser avec les notions juridiques, grâce à un jeu de questions-réponses inspiré du « Trivial poursuite ».

Il est désormais possible d'apprendre en jouant les principaux articles de la loi sur le travail, du Code des obligations, de la loi sur la durée du travail et de la convention collective de travail CFF. Et ce n'est même pas une blague. Philippe Burkhardt, 43 ans, domicilié à Neuchâtel, travaille à 65% aux Ateliers CFF d'Yverdon-

les-Bains. Il est spécialiste en logistique. Une branche qu'il enseigne à raison de 20% aux apprentis logisticiens du centre de formation professionnelle de Delémont. Le reste de son activité professionnelle - 15% -, il le consacre aux activités de la commission du personnel CFF. Engagé au sein du SEV, il préside la section TS Romandie Nord-Ouest. Voilà pour les présentations.

Dans le cadre d'une formation d'adultes, Philippe Burkhardt devait imaginer un outil pédagogique. L'idée lui est venue de créer un « Trivial juridique » sur le

principe du « Trivial poursuite ». Un plateau avec des cases couleurs qui renvoient à des cartes couleurs: jaune pour les questions sur le Code des obligations, vert pour la loi sur le travail, orange pour la loi sur la durée du travail et bleu pour la convention collective de travail CFF. Philippe Burkhardt propose, au recto des cartes, des questions à choix multiples, au verso la réponse correcte. Si vous trouvez la bonne réponse, vous rejouez un tour. « Du statut d'ouvrier, on passe, grâce à ce jeu, à celui d'apprenti juriste », commente notre inventeur. Il ne lui reste plus qu'à diffuser cet outil pédagogique qui reste, pour l'heure, au stade de prototype.

Alberto Cherubini

Philippe Burkhardt et son « Trivial juridique ».



Conférences de sections SEV 2010

Du pain sur la planche

Durant la première semaine de février, le SEV a mis sur pied neuf conférences de sections, dont deux se sont déroulées en Suisse romande. Autant d'occasions pour la direction de notre syndicat de présenter aux responsables des sections les nombreux défis que le SEV devra relever durant l'année en cours.

Politique des transports, conditions de travail, organisation du syndicat et affaires sociales. Voilà les quatre thèmes que le président Giorgio Tuti et les vice-présidents Barbara Spalinger et Manuel Avallone ont développé lors des neuf conférences des sections. Jeudi 4 février, au Buffet de la Gare de Lausanne, face à vingt-deux responsables de

sections romandes – principalement en provenance de l'Arc lémanique et du canton de Fribourg – le président du SEV Giorgio Tuti et le secrétaire syndical Olivier Barraud n'ont pas eu la partie facile. Si les responsables des sections de la sous-fédération VPT affichent une certaine confiance, il n'en va pas de même pour les responsables des sections qui défendent les intérêts des collègues qui travaillent aux CFF.

A leur actif, les sections VPT vaudoises peuvent se vanter d'avoir reconduit à leur satisfaction la convention collective de travail cantonale cadre et renouvelé les conventions collectives de travail des entreprises. A relever la récente signature de la première convention collective de travail MOB – GoldenPass, qui a mis fin à quatre ans de conflits entre le SEV et la direction de l'entreprise. Cependant, une ombre plane sur les ETC vaudoises : celles qui sont affiliées

à l'Ascoop devront décider ces prochains mois si elles changeront de caisse de prévoyance.

Aux CFF, un climat de méfiance semble régner. Face à Giorgio Tuti, les présidents de sections ont exprimé leur ras-le-bol : « Notre participation à l'assainissement de la

Caisse de pensions CFF nous coûte 100 à 200 francs par mois, et dire qu'on doit recourir au Tribunal arbitral pour ajuster nos salaires ! Avec la nouvelle réorganisation de Cargo, on constate une fois de plus qu'on ne cesse de saucissonner les CFF, on divise pour régner ; partout on nous met la pression pour augmenter

notre rentabilité et on laisse entendre aux clients que si les tarifs augmentent, c'est à cause des coûts de personnel ; face à toutes ces attaques de la part de notre employeur, si nous décidons de prolonger la convention collective au lieu de la dénoncer, nous serons perdants, nous devons aller au combat ! »

Giorgio Tuti a tenu à préciser que la stratégie pour le renouvellement de la CCT CFF et CFF Cargo est une affaire qui se règle sur le plan national, plus précisément au sein de la conférence CCT CFF du SEV qui se réunira au mois de mars et où toutes les propositions seront examinées et débattues. AC



La situation des caisses de pension a été évoquée dans chacune des neuf conférences données aux responsables des sections SEV par le président Giorgio Tuti et les vice-présidents Barbara Spalinger et Manuel Avallone.

LES MÊMES PRÉOCCUPATIONS RÉSONNENT EN SUISSE ALÉMANIQUE ET AU TESSIN

Les échos en provenance des sept autres conférences de sections qui se sont tenues en Suisse alémanique et au Tessin s'alignent sur ce qui a été dit à Neuchâtel et à Lausanne.

Erosion des membres stoppée

La note la plus positive vient du constat du frein à l'érosion des membres SEV en 2009. Un succès que les Tuti, Spalinger et Avallone n'ont pas manqué de relever durant leurs conférences. Autre note positive, la nouvelle direction du SEV multiplie les liens avec la base de notre syndicat, signe d'une volonté affirmée d'être en phase avec les préoccupations des membres. Bien entendu, la situation des caisses de pension a été maintes fois évoquée. A Bellinzzone, Manuel Avallone a rappelé que le SEV poursuit son travail de lobbying afin que les Chambres fédérales décident d'assainir intégralement la Caisse de pensions CFF. A Zurich, Giorgio Tuti a plaidé en faveur du NON au vol des rentes le 7 mars. « Une votation qui donnera le « la » de l'année 2010, année qui n'a jamais vu autant de projets de démantèlement de nos assurances sociales » (lire interview de Christian Levrat en pages 6 et 7).

Mettre la main à la pâte

L'actualité CFF, notamment l'annonce du projet de restructuration de Cargo, a également fait l'objet d'un feu de questions. Pour Manuel Avallone, en charge de ce dossier au sein du SEV, ce projet est encore très vague, la responsabilité première du syndicat sera de défendre les postes de travail. En résumé, Tuti, Spalinger et Avallone ont sillonné le pays pour dire clairement que pour défendre les conditions de travail et de retraite des membres SEV, il y a du pain sur la planche syndicale et qu'un maximum de collègues doivent mettre la main à la pâte !

AC

De Neuchâtel à Bruxelles

Conditions de travail et discussions avec les syndicats européens font partie des points abordés lors de la soirée du 3 février.

La seconde conférence des présidents de sections organisée en Suisse romande a eu lieu le 3 février à Neuchâtel, en présence d'une dizaine de représentants des transports neuchâtelois, TN, TRN et LNM, ainsi que de quelques membres venus des cantons voisins.

Un des points évoqués est l'enquête menée actuellement sur les conditions de travail des chauffeurs de bus. Pour donner encore davantage de poids à cette enquête du GATU, qui concerne les transports urbains romands, le SEV compte récolter des informations dans tout le pays, afin de pouvoir dire que les conducteurs sont confrontés à tel ou tel pro-

blème commun partout en Suisse. Parmi les autres points abordés figure le constat qu'il y a de moins en moins de place aux CFF pour certaines personnes. A savoir, les employés ayant de faibles qualifications, ou ceux qui ont des problèmes de santé, même légers.

La question de la visibilité du SEV par rapport à d'autres syndicats actifs dans les transports a également suscité des réactions dans la salle. Sébastien Burgy, le président de la section TN (Transports publics du Littoral neuchâtelois) évoque le cas de l'APTN, une seconde association du personnel créée il y a deux ans aux TN, qui fait concurrence à la section TN. Résultat, certains nouveaux collègues, perplexes, ne s'affilient ni à l'une ni à l'autre.

Sur le plan international, Barbara Spalinger a évoqué les discussions avec l'ETF (Fédération européenne des travailleurs des transports). Les

contacts avec les syndicats des pays voisins permettent de savoir ce qui s'y passe. Le SEV a notamment eu des discussions au sujet de CFF Cargo avec les syndicats français et allemands.

La formation en question

Christian Fankhauser, secrétaire syndical romand, est allé ainsi à Bruxelles début février aux journées d'informations et d'initiatives organisées par l'ETF. Parmi les questions abordées figurait celle de la formation.

En Suisse, par exemple, c'est clairement l'employeur qui finance les formations continues, alors que ce n'est pas le cas en Autriche. Dans notre pays, la question porte plutôt sur les salaires. Certains services publics ont en effet la tentation de récupérer les coûts de formation des conducteurs en freinant leur progression salariale sur plusieurs années.

HK



» Nous tentons par tous les moyens d'éviter une augmentation de l'âge de la retraite des femmes. «

Christian Levrat

Christian Levrat, président du Parti socialiste suisse, s'exprime sur les diverses révisions en cours de nos assurances sociales

« Nous devons réformer, et non pas détruire »

2010 est l'année de tous les dangers pour nos assurances sociales. De la prévoyance vieillesse à l'assurance chômage, en passant par l'assurance accidents et l'AVS, toutes font l'objet de révisions. La droite parlementaire veut coûte que coûte démanteler un certain nombre de prestations. Christian Levrat, chef de file de la gauche, mène la contre-offensive.

contact.sev: *Quelle est ta position sur le montant de la participation de la Confédération à l'assainissement de la Caisse de pensions CFF?*

Christian Levrat: Cela fait des années que nous nous battons pour une capitalisation correcte de la caisse

CFF. A la dissolution de la caisse de pension de la Confédération, nous avons vécu une grande inégalité. Skyguide et RUAG ont été généreusement dotées. Swisscom un peu moins, mais la Confédération a gardé l'ensemble des retraités. La Poste et les CFF ont plus ou moins dû se débrouiller seuls. La Poste a pu financer les pertes de sa caisse grâce à ses bénéfices élevés. Restent les CFF. Si aujourd'hui l'Etat ne met rien, les CFF devront réduire les investissements sur le matériel roulant et l'infrastructure. Pour moi, il est exclu que les salariés et les retraités de l'entreprise passent une nouvelle fois à la caisse. Ils font déjà un effort remarquable.

Le 7 mars, nous voterons sur la baisse du taux de conversion. Quel est ton argument n° 1 pour dire non à cette baisse?

Nous menons un référendum contre les assureurs. Le calcul des bourgeois est clair: ils veulent baisser les rentes pour garantir le bénéfice des grandes sociétés d'assurances. Prendre des milliers de francs aux retraités pour les redistribuer aux managers et aux actionnaires. Savez-vous par exemple que le directeur de la Bâloise gagne plus de 6 millions de francs? Ou que les 11 dirigeants de Swiss Life se partagent 57

millions? S'il y a des économies à faire, c'est avant tout sur ces salaires, et sur les frais administratifs. Dans une assurance, la gestion du 2^e pilier coûte 770 francs par assuré et par année. A l'AVS, moins de 30 francs.

Les attaques contre les prestations des assurances sociales se multiplient. Quelle est ta stratégie pour contrer ce démantèlement social?

La droite a l'air décidée à essayer de passer en force. Nous devons résister, et ne pas hésiter à en appeler au peuple si nécessaire. Je suis sûr que les gens nous suivront. Cependant il ne faut pas se limiter à des combats nécessaires, mais défensifs. Il faut essayer de faire bouger les choses dans notre direction, en lançant par exemple des initiatives populaires ciblées. C'est pourquoi, avec les syndicats, nous étudions le lancement d'une initiative pour des salaires minimaux. Ou d'une autre initiative pour créer de nouveaux emplois grâce

Il ne faut pas se limiter à des combats nécessaires, mais défensifs. Il faut essayer de faire bouger les choses dans notre direction, en lançant par exemple des initiatives populaires ciblées.

aux énergies renouvelables. Et nous travaillons également pour une caisse ma-

ladie publique. Au démantèlement voulu par la droite doit répondre une stratégie offensive à gauche.

Dans une assurance, la gestion du 2^e pilier coûte 770 francs par assuré et par année. A l'AVS, moins de 30 francs.

Passons en revue quatre assurances sociales – en plus de la LPP dont il sera question le 7 mars – qui sont la cible d'attaques des adeptes du libéralisme. Commençons par l'AVS. Quel est ton objectif pour sa 11^e révision? Qu'est-ce qu'il faudrait éviter?

Nous voulons une flexibilisation de l'âge de la retraite, pour faire en sorte qu'une retraite anticipée ne soit pas qu'un luxe réservé à celles et ceux qui bénéficient d'une caisse de pension solide et de hauts revenus. Nous tentons par tous les moyens d'éviter une augmentation de l'âge de la retraite des femmes, sans aucune solution en matière de flexibilité. Le match va se jouer au par-

nous n'hésiterons pas à durcir le débat politique s'il devait déraiser.

Assurance chômage. La baisse des indemnités pour les jeunes chômeurs est-elle encore à l'ordre du jour?

Oui. Dans la version du National comme dans celle des Etats, la révision se fait principalement sur le dos des chômeurs, des jeunes en particulier. C'est incompréhensible, alors que la Suisse est confrontée à la pire crise économique depuis des décennies. Dans certaines régions, nous avons un jeune sur six au chômage. Imaginez juste la situation: un jeune qui n'aime pas trop l'école, qui se bat des années pour arriver au bout de sa scolarité, qui rame aux cours durant son apprentissage, qui n'attend plus que d'entrer vraiment dans le monde du travail, qui réussit son apprentissage... et qui voit ensuite toutes les portes se fermer devant lui. C'est intolérable, et Doris Leuthard est d'une affligeante passivité face à cette situation.

Assurance accidents. On craint que la révision de la loi risque

BIO

- Christian Levrat est né le 7 juillet 1970. Marié, père de trois enfants, il est domicilié à Vuadens (FR). Il est licencié en droit, mention bilingue, de l'université de Fribourg. Il est titulaire d'un master en sciences politiques de l'université anglaise de Leicester.
- Après avoir travaillé comme juriste à l'OSEO et à l'OSAR, il est nommé secrétaire central puis président du Syndicat de la Communication.
- En 2006 et début 2007, il mène d'intenses négociations avec le SEV dans le but de constituer un grand syndicat des services publics. Le projet de fusion est rejeté par le comité directeur du SEV au printemps 2007.
- Le 1^{er} mars 2008, il est élu président du Parti socialiste suisse. Auparavant, il a siégé au sein de l'assemblée constituante fribourgeoise de 2000 à 2004. En 2003, il a été élu conseiller national et brillamment réélu en 2007. Il est membre de la Commission des transports et de la Commission des finances.

INTERVIEW



A la tête du Parti socialiste suisse, Christian Levrat mobilise ses troupes pour que 2010 ne soit pas l'année du démantèlement social.

d'affaiblir la Suva. Quel est ta position?

C'est un risque. En fait, il faudrait faire l'inverse. Comparons la Suva et les caisses maladie: la Suva fonctionne comme une caisse unique, ses prestations sont meilleures, ses tarifs moins élevés. Nous économisons simplement tous les frais administratifs, les frais de marketing, les salaires des dirigeants qu'engendre une concurrence entre caisses. Nous assistons aujourd'hui dans ce domaine également à une attaque de grande envergure des assureurs privés, qui veulent démanteler la Suva et lui retirer toutes les affaires rentables.

Est-il judicieux de remettre sur le tapis une initiative sur la caisse maladie unique?

C'est la seule solution. Pour enterrer notre initiative, Pascal Couchepin avait pro-

mis que les hausses de primes seraient modérées. On a vu cet automne, presque 10% en moyenne, jusqu'à 20% dans certains cantons. Et l'année prochaine ne s'annonce pas meilleure. En fait, une caisse maladie unique permettrait de garantir un pilotage public du système de santé. Nous travaillons actuellement à une nouvelle proposition dans ce sens. Sur le modèle de l'AVS ou justement de la Suva, par exemple.

Y a-t-il assez d'argent dans les caisses des pouvoirs publics de notre pays pour maintenir notre filet social avec ses prestations actuelles?

Oui, même si nous devons être conscients qu'il faut développer certaines prestations, en diminuer d'autres. Le monde change, et nos assurances sociales ne correspondent pas toujours

aux nouvelles réalités. Les salariés précaires par exemple sont assez mal protégés. Le temps partiel constitue souvent un handicap. Nous n'avons toujours pas de réponse universelle en cas de perte de gain pour cause de maladie. En un mot, nous

» Nous collaborons à merveille avec l'équipe dirigeante actuelle du SEV: en politique des transports, en politique du personnel, en politique sociale, les liens sont solides, et la confiance réciproque. Elle a grandi à l'époque où nous discutons d'une fusion entre le SEV et le Syndicat de la Communication. «

devons réformer, et non pas détruire.

Quittons les assurances sociales pour parler du SEV. Penses-tu que c'est un handicap pour notre Syndicat du personnel des transports publics de ne plus avoir les Aschi Leuenberger, les Pierre-Alain

Gentil et les Michel Béguelin qui siègent au Parlement fédéral?

Je pense que c'est un avantage pour les grands syndicats du public d'être représentés directement au parlement, oui. Mais je dois dire que nous collaborons à

merveille avec l'équipe dirigeante actuelle du SEV: en politique des transports, en politique du personnel, en politique sociale, les liens sont solides, et la confiance réciproque. Elle a grandi à l'époque où nous discutons d'une fusion entre le SEV et Communication.

Cette relation entre les syndicats et le PSS est très importante.

Pour terminer, une question plus personnelle. A la tête du PSS, comme lorsque tu étais à la tête du Syndicat de la Communication, tu fais preuve d'une énergie débordante. Qu'y a-t-il à la source de ton engagement?

C'est un peu pompeux, désolé, mais c'est vrai: la conviction d'être au service d'une cause plus grande que moi. Cette idée que la gauche représente le progrès, l'avenir. Ainsi, ne le cachons pas, que le plaisir que j'éprouve toujours à rencontrer nos militants, de parler avec eux. Lorsque j'écris un texte, je m'imagine souvent le visage de mes lecteurs. J'ai parfois presque l'impression de les entendre. Et cette énergie, c'est la leur.

Propos recueillis par Alberto Cherubini

ÉTRANGER

Soutien aux
cheminots
thaïlandais

Il y a quelques mois en Thaïlande, à la suite d'un accident mortel, les cheminots ont fait grève, refusant de conduire des trains délabrés et peu sûrs. La réponse de l'employeur a été de licencier six responsables syndicaux et de poursuivre le syndicat en dommages et intérêts. Le syndicat des chemins de fer thaïs et sa fédération internationale, la FIOT, lancent une campagne internationale pour protester contre ces décisions, pour inviter la compagnie à cesser de combattre le syndicat et à instaurer « une nouvelle culture de sécurité dans les chemins de fer thaïs avec les ouvriers et leurs syndicats où les salariés signalant des anomalies seront protégés de toute sanction ». Cela semble assez raisonnable. Mais le ministre des transports thaï pousse la compagnie des chemins de fer à poursuivre les plaintes déposées à l'encontre du syndicat. Nous pouvons mettre fin aux licenciements et aux poursuites si nous sommes nombreux à envoyer un message à la compagnie et au gouvernement, exigeant l'arrêt des procédures. Notre campagne est maintenant en ligne en six langues; veuillez prendre un instant pour envoyer un message: <http://www.labourstart.org>

Suppression de
postes à la SNCF

Didier Le Reste, secrétaire général de la CGT Cheminots, premier syndicat à la SNCF, a affirmé qu'il y avait bien « 3713 suppressions d'emplois » prévues à la SNCF en 2010, et a qualifié « d'enfumage » le chiffre de 1400 suppressions avancé par la direction de l'entreprise. « Sur les suppressions d'emploi envisagées dans le budget 2010 de la SNCF, j'ai devant les yeux un document officiel de la direction qui prévoit que fin décembre 2010, par rapport à fin décembre 2009, il y aura une suppression de 3713 emplois de cheminots: voilà la réalité », a déclaré Didier Le Reste.

Accords bilatéraux et libre circulation des personnes

Lutter contre la sous-enchère

L'Union syndicale suisse (USS) est favorable aux accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne (UE). Mais elle estime aussi qu'un nouveau train de mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes s'impose.

Dans son bilan de la libre circulation des personnes, l'USS arrive à la conclusion qu'on est très largement parvenu à contrer la pression sur les salaires des branches connaissant des salaires minimaux de force obligatoire. Par contre, là où ces derniers font défaut, comme dans l'industrie et la santé, ainsi que dans les petites entreprises de nettoyage et de sécurité, on constate que cette pression s'est accentuée. Renzo Ambrosetti, le coprésident d'Unia, relève que, « chaque jour, Unia doit s'occuper tantôt de membres individuels, tantôt de l'ensemble du personnel (...) ou de commissions d'entreprise frustrées », pour cause de concurrence via la « sous-enchère salariale ». Quant à Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS, il montre, statistiques à l'appui, que dans la chimie, dans une partie de l'industrie des machines et horlogère, ainsi que dans les banques et les assurances, sans oublier le secteur « santé et action sociale », les salaires des mi-

grants nouvellement engagés ont clairement baissé. Un indice évident de sous-enchère salariale. Il va donc de soi

soit: réviser la loi (révision de la loi sur le service de l'emploi et la location de services; redéfinir la validité des

mentaires pour les contrôles et l'application des sanctions.

5. La Confédération ou les cantons doivent remettre les choses en ordre lorsque des offices cantonaux de développement économique, comme celui de Saint-Gall, baissent tout simplement, sous la pression des organisations économiques régionales, les salaires qui servent de référence pour établir l'existence d'une sous-enchère salariale (une baisse qui a été de 20% à Saint-Gall!).

6. Un contrat type de travail doit être édicté pour l'économie domestique.

Cela ne suffit pas de protéger
les salaires

Les syndicats ne veulent pas jouer avec les Accords bilatéraux, qui sont les garants d'une collaboration structurée avec l'UE. La protection des salaires, si importante soit-elle, ne suffit toutefois pas. Ce qui se passe dans le secteur de la santé le montre bien. Une pénurie de personnel y sévit toujours plus, parce que le personnel formé abandonne rapidement sa profession. Et pourquoi cela? Parce que les conditions de travail – travail sur appel ou en équipe, service de piquet, longs horaires – sont clairement dissuasives. Autant de facteurs qui poussent celles et ceux qui ont des charges familiales à changer de profession.

Ewald Ackermann



Les conventions collectives de travail correctement appliquées, voilà le meilleur remède pour lutter contre le dumping salarial.

qu'un nouveau train de mesures d'accompagnement s'impose. Lors de sa dernière conférence de presse, l'USS a présenté les revendications suivantes:

1. Des conventions collectives de travail (CCT) prévoyant des salaires minimaux de force obligatoire doivent être conclues dans l'industrie, le secteur « santé et action sociale » et dans les petites entreprises des branches du nettoyage et de la sécurité.

2. Une CCT de force obligatoire doit être conclue pour les entreprises de travail temporaire; si elle ne l'était pas dans les meilleurs délais, la Confédération devrait prendre des mesures d'urgence,

CCT; restreindre le placement des personnes soumises à déclaration; édicter un contrat type de travail, etc.)

3. Les lacunes légales existant dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement doivent être éliminées; cela concerne par exemple les infractions à des contrats types de travail qui ne sont pas sanctionnées, des améliorations à apporter à l'obligation de verser des cautions, ainsi que la responsabilité solidaire.

4. Pour certaines régions frontalières où les problèmes sont devenus aigus – principalement le Tessin –, il faut élaborer un train de mesures spéciales et prévoir des moyens financiers supplé-

NON le 7 mars contre la baisse des rentes

Génération unies

Jeudi 4 février, le « Comité intergénérationnel jeunes et vieux contre la baisse des rentes » a conduit une action sur la Place fédérale à Berne. Le but de cette manifestation était de répondre à la jeunesse des partis bourgeois qui veut faire croire que le contrat entre les générations est dépassé. Entendant par là que ce n'est pas aux jeunes de payer les retraites des

vieux. Faux! Les assurances sociales de notre pays fonctionnent grâce à la solidarité entre les générations. Une raison supplémentaire pour voter NON au vol des rentes le 7 mars.

Michel Béguelin, coprésident du groupe des aînés USS, au centre, a participé à la manifestation qui s'est déroulée sur la Place fédérale.



Nouvelle convention collective pour les transports MBC

La nouvelle CCT apporte une série d'améliorations

La CCT prévoit entre autres de nouvelles indemnités pour les services de piquet, une augmentation des indemnités déjà existantes et davantage de jours de congés payés.

La nouvelle convention collective de travail (CCT) concerne les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC). Une douzaine de personnes se sont réunies pour la signature officielle le 3 février dernier, représentants du SEV, employés du MBC, membres de la direction et des autorités politiques confondus.

Cette CCT s'applique depuis le 1^{er} janvier 2010. Elle apporte une série de changements qui vont tous dans le sens d'une amélioration. Les employés n'ont ainsi plus à assumer l'entretien des habits de travail lors de travaux

salissants. C'est l'entreprise qui s'en charge.

Les collaborateurs ont désormais droit à 10 jours de congés payés par année pour l'exercice d'une fonction publique (contre 7 auparavant). Le nombre de jours disponibles pour exercer un mandat syndical et suivre une formation est aussi plus élevé.

Services de piquet indemnisés

Diverses indemnités augmentent: celles pour service de nuit et du dimanche, celles pour le repas principal et le panier, pour les tours marchandises, sans oublier les déplacements en voiture. Le service de nuit passe ainsi de 4 fr. 50 à 5 fr. 50 et à 6 fr. au lieu de 5 fr. 50 pour les dépannages, interventions techniques et chantiers.

Les divers services de piquet sont désormais indemnisés, ce qui n'était pas le cas avant. Ces indemnités vont de 30 fr. par soir (piquet gare ou garage) à un forfait men-

suel, soit 300 fr. par mois pour le piquet atelier trains et 600 fr. pour le piquet IS. Pour les Pyjam'Bus, la bonification est de 20 minutes par tour de service.

Concernant l'état des fonctions, plusieurs progressent d'un échelon (collaborateur spécialiste, chef de garage, responsable opérationnel route et rail, employé exploitation).

La nouvelle CCT a été signée à bord du BAM historique, avec comme signataires Barbara Spalinger, vice-présidente du SEV et



La nouvelle CCT a été signée en gare d'Apples, à bord du BAM historique conduit à cette occasion par le mécanicien Paolo Peletti.

André de Giuliani, président de la section SEV MBC, ainsi que Denis Pittet et Michel Pernet, respectivement président du Conseil d'administration et directeur des MBC.

Cette brève cérémonie s'est conclue par un apéro sur le chemin du retour, puis un repas pris en commun à Morges.

H. Koch

SEV Assurances

« Sais-tu ce que vaudra ta rente en 2035 ? »

Des impôts à l'achat d'une maison en passant par le 3^e pilier, Daniel Huguenot conseille les membres pour leurs finances dans tous les domaines.

« Tu sais déjà que tu toucheras 3600 francs par mois? C'est bien... Mais est-ce que tu sais ce que ça vaudra en 2035 ? » demande Daniel Huguenot à un membre SEV. Conseiller en prévoyance à SEV Assurances, il voit défiler de nombreux collègues dont il examine en détail les finances, que ce soit pour remplir une feuille d'impôts ou calculer ce qu'ils toucheront une fois à la retraite. Avec deux collègues alémaniques



Auparavant agent de mouvement, Daniel Huguenot est désormais l'un des quatre conseillers en prévoyance professionnelle de SEV Assurances.

et un autre romand, il est un des professionnels de SEV Assurances, auxquels s'ajoutent une vingtaine de conseillers régionaux qui font cela à côté de leur métier dans les transports.

Daniel Huguenot est ainsi bien placé pour constater le

grand sentiment d'insécurité que provoquent pêle-mêle la révision de l'AVS, la votation du 7 mars sur les rentes et le bouillon pris par les caisses de pension à cause de la crise financière: « Je vois maintenant des jeunes de 20, 22 ans qui commencent déjà à co-

tiser au 3^e pilier. » Un comportement récent chez des collègues aussi jeunes.

Le service de permanences d'impôts est aussi en plein développement, notamment dans le canton de Fribourg où il est désormais proposé aussi à Romont et Châtel-St-Denis en plus de Bulle et Fribourg. Ce service est d'ailleurs aussi ouvert aux membres Unia. En revanche, la discrétion reste de mise auprès du grand public. Au vu des tarifs attractifs proposés, bien inférieurs à ceux d'une fiduciaire, le danger serait grand que ce service soit submergé de trop nombreuses demandes.

A eux seuls, les plans de prévoyance retraite et les impôts occupent déjà l'essentiel

du temps de Daniel Huguenot. Mais à côté, il y a aussi toutes les autres activités liées aux assurances. Daniel Huguenot aide notamment ceux qui veulent acquérir une maison ou un appartement dans leurs démarches auprès des banques ou du notaire. Quitte, parfois, à freiner celui pour qui un tel achat risque d'être trop lourd par rapport à son budget.

Autre exemple, celui d'une femme de cheminot assurée quatre fois pour ses ménages. Or, il suffit d'une seule assurance, même pour travailler chez plusieurs personnes, et la résiliation des trois autres a permis une économie de plusieurs dizaines de francs par mois.

hk

» En acceptant des taux de conversion et d'intérêt plus bas, les objectifs minimaux ne pourraient plus être atteints. «

Herbert Brändli, président de la fondation de prévoyance Profond

Le 7 mars a lieu une votation lourde de conséquences. Même si on parle beaucoup d'argent, les enjeux sont bien plus larges

Vol des rentes : injuste, inutile et da

Le 7 mars, nous serons appelés à voter sur la diminution du taux de conversion des rentes du deuxième pilier. Les syndicats et la presse de défense des consommateurs ont lancé un référendum contre cette loi. Voici pourquoi il est si important de voter NON à ce projet.

La question posée sur le bulletin de vote est compliquée et ambiguë: «Acceptez-vous la modification du 19 décembre 2008 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Taux de conversion minimal)?» Il ne s'agit pas ici de l'AVS, mais de la rente de la caisse de pension. Pour la deuxième fois en peu de temps, le Conseil fédéral et le Parlement veulent diminuer les rentes des caisses de pension. Mais c'est nous qui aurons le dernier mot.

Les rentes de la prévoyance professionnelle, c'est-à-dire la caisse de pen-

sion, sont calculées d'après le principe de la capitalisation. Cela signifie que les salariés constituent leur capital-vieillesse durant leur vie active, capital qui leur est ensuite versé sous forme de rente après leur mise à la retraite. Le montant de la rente

à diverses estimations. Le montant le plus important, à savoir les cotisations versées par les salariés et les employeurs, peut être déterminé avec précision. Mais on ne connaît pas le capital-vieillesse final puisqu'il dépend du taux d'intérêt appliqué

» Il y a clairement au Parlement des élus qui agissent pour les lobbys pro-assurances dont ils vont défendre les intérêts. «

dépend du capital-vieillesse au moment de la mise à la retraite et de la période que ce dernier doit couvrir.

Pour pouvoir calculer ces montants, il faut procéder

sur le capital épargné. Ce taux d'intérêt minimal influence le capital plus qu'on ne le pense. En effet, les intérêts composés font qu'un taux de 4% rapporte, pour

ESPÉRANCE DE VIE TOUJOURS PLUS ÉLEVÉE ?

«L'argument démographique» signifie que les rentes doivent baisser puisqu'elles doivent être versées plus longtemps étant donné que nous devenons de plus en plus vieux. Cet argument ne tient pas pour deux raisons:

- L'augmentation de l'espérance de vie (trois ans depuis 1985, année de l'introduction du régime obligatoire) a déjà été prise en compte lors de la révision LPP en 2003, et le taux de conversion a été réduit de 7,2% (2003) à 6,8% (2014). Aujourd'hui, l'espérance de vie est de 84 ans, et le capital-vieillesse suffit pour deux ans de plus. Avec une baisse supplémentaire, on gagnerait encore deux ans. Mais il est déloyal de baisser les rentes «pour avoir une réserve».
- L'idée que «nous devenons toujours plus vieux» est en outre erronée. L'espérance de vie des femmes de 65 ans a par exemple diminué d'une demi-année durant la dernière décennie, selon la Caisse fédérale d'assurance. David Katz, spécialiste en médecine sociale et préventive à l'Université de Yale à New Haven (USA), constate lui aussi, indépendamment des discussions sur le taux de conversion, que: «les jeunes d'aujourd'hui font partie de la première génération qui vivra moins longtemps que la génération de leurs parents».

un franc en 20 ans, un avoir de 2.11 francs, alors qu'avec un taux de 2%, cet avoir ne

sera que de 1.55 franc. La seule valeur du taux d'intérêt minimal influence ainsi no-

DE QUOI PARLE-T-ON ?

- Dans la prévoyance professionnelle (caisse de pension), le taux de conversion sert à calculer la rente annuelle par rapport à l'avoir-vieillesse. Un taux de conversion minimum est prévu pour la prévoyance professionnelle obligatoire.
- Les caisses de pension qui offrent des prestations supérieures au minimum légal peuvent appliquer un taux de couverture différent pour autant que le minimum prescrit par la loi soit respecté en tout temps.
- L'avoir-vieillesse se compose des cotisations des employés et des employeurs versées à la caisse de pen-

sion et des produits du capital (effet des intérêts composés).

- La rente annuelle est calculée en multipliant le montant de l'avoir-vieillesse au moment du départ à la retraite par le taux de conversion. Exemple pour un homme qui part aujourd'hui à la retraite: pour 100 000 francs de capital-vieillesse, cet homme reçoit 7000 francs de rente annuelle, soit 583.35 francs par mois (taux de conversion 7,0%).
- En 2003, le Parlement fédéral a décidé de réduire progressivement à 6,8% le taux de conversion, qui était alors de 7,2%. Cette baisse est actuellement en cours. Aujourd'hui, le taux

de conversion pour les hommes est de 7,0% et pour les femmes de 6,95%.

- Le 19 décembre, les Chambres fédérales ont décidé d'appliquer dès 2016 pour les nouvelles rentes un taux de conversion de 6,4% seulement.
- Le référendum contre cette décision (révision de la loi) a abouti. En conséquence, nous devons voter sur ce sujet le 7 mars prochain.
- S'il y a une majorité de Oui, la loi entrera en vigueur et les nouvelles rentes seront réduites dès 2016. Une majorité de Non permettra de conserver un taux de couverture de 6,8%, valeur qui sera atteinte en 2014.

pan/mv



Le 3 février, le «Comité des générations jeunes et vieux contre le vol des rentes» a montré, par une action sur la Place fédérale à Berne, que toutes les générations tirent à la même corde et que jeunes et vieux ensemble refusent cette diminution inutile et inadmissible des rentes par les caisses de pensions. Les jeunes des partis bourgeois ont été confondus dans leurs mensonges. Les jeunes bourgeois, qui sont rétribués par les grandes assurances, prétendent que les jeunes doivent payer pour les anciens et que cette rupture de contrat entre générations n'est pas acceptable.

DOSSIER

ingereux

VOTONS NON

Les organisations suivantes recommandent aux citoyens suisses de voter Non le 7 mars prochain concernant l'adaptation du taux de couverture minimal (modification de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle) : SEV, Unia, VPOD, comedia, USS, Syna, Travail Suisse, Attac, Bon à savoir, K-Tipp, Saldo, Tout compte fait, PS, Verts.

tre capital-vieillesse et nos rentes pour des milliers de francs. La deuxième inconnue est le montant des frais d'administration. A combien se montent-ils? Les assureurs-vie perçoivent une indemnité pour la gestion et un pourcentage (legal quote) sur les excédents. En lieu et place d'un maximum de 10% sur les excédents, les assurances encaissent jusqu'à 10% du chiffre d'affaires, donc chaque année des millions de francs de plus que ne le permet la loi. Pour le calcul des rentes, un élément central est la période

La votation du 7 mars est lourde de conséquences: ce n'est qu'en la gagnant que les syndicats pourront éviter un démantèlement social supplémentaire.

durant laquelle elles doivent être versées. Là aussi, on se réfère aux estimations, c'est-à-dire à l'espérance de vie. Si on estime que l'espérance de

NON

au vol des rentes

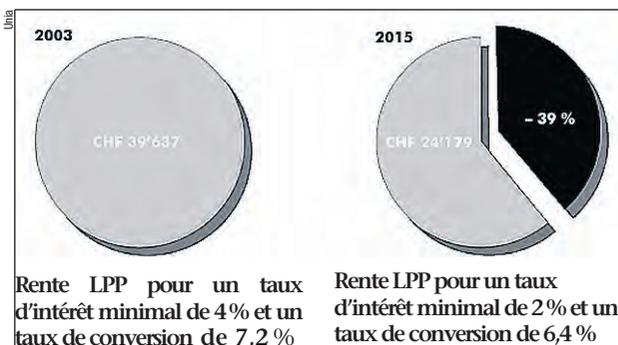
vie sera longue, le taux de conversion des rentes devra diminuer afin de répartir le capital plus longtemps.

Les bénéficiaires des assurances privées

Les assurances privées, qui couvrent 1,6 million des 3,5 millions de salariés en Suisse, ont intérêt à ce que les paramètres utilisés pour le calcul des rentes leur soient favorables: un taux d'intérêt minimal bas, des coûts élevés pour la gestion des avoirs et un taux de conversion bas (qui suppose une longue espérance de vie) leur garantissent en effet de juteux bénéfices.

OBLIGATIONS DE LA CONFÉDÉRATION SEULEMENT ?

Le mauvais rendement des placements a été un argument pour baisser en 2003 le taux d'intérêt minimum de 4% à 3¼%, puis une année plus tard à 2¼%. En 2009 et 2010, ce taux a même atteint 2%. Les rendements de la bourse montrent cependant une autre évolution, à court terme comme à long terme. Jacques Grivel, CEO de Fundo SA, spécialisé dans les conseils aux caisses de pension, a calculé le rendement annuel moyen de 280 portefeuilles virtuels avec 25% d'actions depuis 1900. Il est arrivé à un taux d'intérêt nominal de 5,2%. Depuis 1985, l'indice Pictet LPP 25 a quadruplé et le rendement annuel moyen est de 6¼%. Et durant l'année de crise 2009, la bourse a augmenté de plus de 11%. Malgré leurs prétentions à vouloir freiner la diminution des rendements liés au capital, les partisans de la baisse présentent un graphique proposant des investissements moins risqués. Alors qu'au début des années 1990, on obtenait encore jusqu'à 6½% d'intérêts pour les obligations de la Confédération sur 7 ans, ce taux ne dépasse pas les 2% aujourd'hui. Personne ne dit bien sûr qu'aucune caisse de pension n'investit toute sa fortune dans les obligations de la Confédération sur 7 ans.



Vol des rentes: 39% de moins! Les salariés qui touchent un salaire mensuel moyen de 6000 francs et prennent leur retraite après avoir cotisé pendant 40 ans peuvent compter sur une rente LPP de 3300 francs par mois! Selon les plans de démantèlement des partis bourgeois, ils ne devraient recevoir à l'avenir plus que 2000 francs par mois!

Suite de la page 11

Le taux d'intérêt minimal est fixé par le Conseil fédéral et le taux de conversion par le Parlement. Il est bien clair que les représentants du lobby des assurances qui siègent au Parlement défendent les intérêts de ces dernières.

Ainsi, la conseillère nationale radicale Christa Markwalder s'engage-t-elle pour la diminution du taux de conversion en se plaignant publiquement des coûts élevés de gestion et des faibles rendements que procurent les obligations de la Confédération.

Elle est un peu plus réservée quand elle avoue travailler pour Zurich Financial Services, un groupe actif dans la finance et les assurances. La Zurich vient d'engranger un bénéfice net de 3,2 milliards de dollars et d'enregistrer un rendement sur son capital propre de 12,6%.

Aucune caisse de pension en Suisse n'investit que dans des obligations de la Confédération, et s'il y en avait une, ses frais de gestion seraient certainement négligeables.

Affirmations malhonnêtes

Une chose est sûre, les politiciens bourgeois qui veulent diminuer les rentes ne défendent que leurs propres intérêts.

L'association faïtière de l'économie, Economiesuisse, est responsable de la campagne pour le Oui et dispose pour ce faire de 10 à 12 millions de francs. Son président, Gerold Bühler, est aussi, sans doute pas par hasard, président de la compagnie d'assurances SwissLife qui fait de juteuses affaires dans le domaine des caisses de pension. Voilà un vrai représentant d'intérêts particuliers et un acteur «convaincant».

Nous sommes tous concernés !

La baisse du taux de conversion nous concerne tous puisque, à la retraite, nous devons pouvoir vivre de nos rentes. Et elle rend certains riches encore plus riches. Selon l'âge, le revenu et le sexe,

cette diminution aurait de grandes conséquences sur les rentes. Les personnes proches de la retraite perdront quelques milliers de francs, mais pour la majorité des salariés, elle aurait un impact de plusieurs dizaines de milliers de francs. C'est ce que nous appelons le «vol des rentes».

Voter Non pour donner un signal fort

Pour cette raison, les syndicats ont lancé un référendum. Il s'agit de défendre l'une des institutions sociales les plus importantes de Suisse.

Même si la plupart des employés des chemins de fer ne sont pas directement concernés par la diminution du taux de conversion minimal, il est important de voter NON. C'est un signal extrêmement important pour pouvoir contrer de futures offensives contre nos institutions sociales.

pan/jo

UN EXPERT LE DIT : « IL FAUT ATTEINDRE LES OBJECTIFS MINIMAUX ! »

Certains spécialistes sont clairement opposés à un nouvel abaissement du taux de couverture. C'est le cas par exemple d'Herbert Brändli, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, président de la fondation de prévoyance Profond.

M. Brändli, vous faites partie des nombreux spécialistes des caisses de pension qui s'engagent contre une nouvelle baisse du taux de conversion. Pourquoi ?

Herbert Brändli : les salariés sacrifient une partie de leurs revenus pour payer de manière solidaire les cotisations à la caisse de pension et financer à l'avance leur rente-vieillesse. Les propriétaires de cette fortune commune doivent donc pouvoir compter sur une future rente qui soit au moins équivalente au pouvoir d'achat perdu. Administration et rendements doivent au minimum correspondre au développement économique. Avec un taux

d'intérêt et de conversion plus bas, ces objectifs minimaux ne pourront plus être atteints.

Les partisans du Oui argumentent en se basant sur la démographie : comme nous devenons de plus en plus vieux, l'argent ne suffira pas pour les générations à venir.

Les partisans du Oui disent aussi que les rentes actuelles sont trop hautes. Ils confirment ainsi que la démographie n'est pas un frein pour les prestations des caisses de pension. L'augmentation de l'espérance de vie est confirmée et prévisible. La couverture financière fait partie des tâches principales des caisses de pension et n'est pas un cas d'assurance.

Vous critiquez surtout le rôle des assurances dans les affaires des caisses de pension ?

Chaque caisse de pension est responsable de son propre équilibre actuariel. Si les risques de placement de la fortune sont répercutés sur des compagnies

d'assurance, des principes seront appliqués pour garantir en priorité des gains aux assureurs en provoquant des coûts supplémentaires, que les salariés et les retraités devront supporter.

A cause de la crise financière, beaucoup de caisses de pension ont perdu de grandes sommes d'argent, pourquoi ?

Les caisses de pension ne devraient pas spéculer mais investir à longue échéance. Leurs fortunes ont été évaluées à la baisse durant la crise, mais elles n'ont pas été perdues. L'expérience montre que ces pertes comptables seront tôt ou tard à nouveau compensées. Des pertes définitives ont par contre été causées par des spéculations dans le but de réaliser des bénéfices rapides et à des fins de couverture des risques.

Cette interview (version abrégée) est tirée du magazine «m» du syndicat comedia, avec l'accord de la rédaction.



La discussion ne porte pas seulement sur le dessert, comme veulent le faire croire nos adversaires, mais sur tout le repas !

Sous-fédération VPT

Mercredi 5 mai
10 h 15
Berne
Unia-
Egghölzli

■ **Sous-fédération VPT**
Assemblée des délégués

Sont invités à participer à cette assemblée les délégués des sections VPT. Inscriptions jusqu'au 9 avril auprès de martin.ritschard@vpt-online.ch

Sections

Judi 25 février
19 h 45
Château-
d'Éx
Buffet de
la Gare

■ **VPT GoldenPass**
Assemblée générale
de printemps

L'ordre du jour est affiché dans les locaux de service. Informations sur votre caisse de pension. Votre comité se réjouit de vous voir très nombreux(les).

Judi 25 février
de 16 h à
20 h

■ **VPT tl – Cave GESTL**

Le nouveau Lutry est arrivé pour notre ouverture du 25 février. Et pour lutter contre le froid et la grippe, rien de mieux que notre miel, au prix de 9 fr. au lieu de 10 fr. Notre comité vous attend pour partager avec vous ce moment de convivialité.

Votre comité GESTL

Samedi 13 mars
10 h 15
Yverdon-
les-Bains
Salle du
Segafredo

■ **Travaux Arc Jurassien**
Assemblée de printemps

Pour cette assemblée, nous avons invité les orateurs Vincent Brodard, secrétaire syndical, et notre président central Christian Suter, qui nous entretiendront entre autres de la Caisse de pensions CFF. Une assiette froide sera servie à la fin de l'assemblée. Venez nombreux!

Le comité

Judi 18 mars
15 h 15
Fribourg
Salle des
cours

■ **ZPV Fribourg**
Assemblée générale
de printemps

Tous les collègues actifs et retraités sont cordialement invités à notre assemblée générale. Un repas vous sera offert après l'assemblée dans un restaurant. Nous vous demandons de vous inscrire au local ou chez le président, téléphone 026 436 50 17 ou par mail fribourg@zpv.ch jusqu'au 13 mars.

Le comité

Retraités

Mardi 23 février
14 h
Malleray
Restaurant
de l'Union

■ **Amicale des pensionnés-e-s du Jura bernois et de Bienne romande**
Assemblée des membres

Bienne, départ: 13 h 17, Malleray arrivée 13 h 52. Ceci avec un changement à Sonceboz. Vous êtes tous les bienvenus avec vos bonnes résolutions ainsi que votre bonne humeur. Pour vous inscrire, vous pouvez appeler Marguerite Bernard au **032 492 28 08 jusqu'au samedi 20 février**. Merci d'avance et à bientôt.

Votre dévoué serviteur Jacques

Mercredi 24 février
14 h
Lausanne
Salle des
Cantons

■ **PV Vaud**
Assemblée générale

Attention! L'assemblée aura bien lieu le mercredi 24 février et non le 27 février comme annoncé par erreur dans notre dernier numéro.

Ordre du jour statutaire (comptes, rapports du président et du vice-président, hommage aux disparus, etc.). En deuxième partie d'assemblée, nous aurons le plaisir d'accueillir le président central PV Ricardo Loretan. Une large place sera réservée à la discussion.

Le comité

Retraités

Lundi 15 mars
10 h 30
Martigny
Salle
communale,
rue des
Petits-
Épines

■ **PV Valais**
Assemblée générale

Ouverture de la caisse dès 10h pour l'encaissement de la participation de 25 fr. par personne pour le repas de midi. Attention! Nouveauté, afin de faciliter la tâche du traiteur et de nous éviter des frais inutiles, l'inscription au moyen du talon d'annonce pour le repas de midi est obligatoire. Après l'assemblée, l'apéritif sera offert par la caisse de la section. Suivra le repas de midi en commun. On atteint la Salle communale via la place Centrale en 15 minutes à pied dès la gare de Martigny. Avec le bus local (AG et CJ valables) pour Martigny-Croix, départ de la gare à 9h53 ou 10h23, arrivée à la place Centrale à 9h55 ou 10h25, puis 3 minutes à pied. Des membres du comité se trouveront à la gare de Martigny et vous accompagneront. A part les points de l'ordre du jour traditionnels, il y a l'élection d'un membre suppléant dans la commission de gestion du Haut-Valais. Après le repas, nous rendrons hommage aux membres jubilaires nés en 1930. Ces derniers ont été invités personnellement par le président.

Nous invitons: le collègue Bernard Demierre, vice-président central SEV-PV, ainsi que le collègue Patrick Rouvinez, qui assurera la traduction simultanée français/allemand et nous fera un petit exposé.

Comme toujours, vos compagnes ou vos compagnons sont cordialement les bienvenus(e)s. Le comité espère une belle participation.

*Au nom du comité:
Frédy Imhof*

Mercredi 17 mars
14 h
Glovelier
Café de la
Poste

■ **PV Jura**
Assemblée des membres

Ordre du jour statutaire. Orateur: Ricardo Loretan, nouveau président central PV, qui nous entretiendra sur les actualités syndicales et répondra à vos questions. Une collation clôturera cette assemblée. Le comité vous attend nombreux pour accueillir le collègue Ricardo.

Le secrétaire: Oscar Schaub

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Pietro Gianolli, Hélène Koch, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: *contact.sev*, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch. Abonnement annuel (pour non-membres): CHF 40.-

Annonces: Kretz AG, Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@kretzag.ch, www.kretzag.ch

Préresse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, SOL PRINT, Subingen; www.solprint.ch (une entreprise du groupe AZ Medien AG)

La prochaine édition de *contact.sev* paraîtra le jeudi 4 mars.

Le délai rédactionnel pour l'agenda et les annonces est fixé au jeudi 25 février à 10 h.

VPT TPG

Permanences impôts

Les 1, 2, 3, 15 et 19 mars, aux Terreaux-du-Temple 6 à Genève, la section VPT SEV se tient à disposition de ses membres pour leur remplir leur déclaration d'impôts. Prendre rendez-vous avec Joseph Camuglia, tél. 076 393 85 41, du lundi au vendredi de 15 h à 17 h 30.

Ne pas oublier

Pour que la déclaration soit remplie tip top, ne pas oublier de vous prémunir de la déclaration de l'année précédente ou de la disquette et de tous les documents nécessaires:

- Attestations de salaire, chômage, perte de gain, rente CP, attestation AVS-AI, attestation rente CNA, allocation logement et allocations familiales.

- Attestation d'indemnités des frais à demander aux RH (ils ont l'obligation de vous l'établir). Faire signaler que les horaires irréguliers vous obligent à prendre la voiture. Si vous travaillez dans les deux dépôts, ça doit être signalé.

- Attestation de la caisse maladie concernant les primes payées et le montant de votre participation aux frais médicaux. Les pharmacies peuvent, sur demande, fournir une attestation des dépenses effectuées dans l'établissement.

- Attestations bancaires.
- Attestations de l'institution de crédit, dans le cas d'un prêt. Les cartes bancaires de crédit peuvent être cataloguées dans cette rubrique.
- Attestations des assu-

rances vie, accident et du 3^e pilier A et B.

- Attestations des titres mobiliers.

- Pour les personnes séparées: relevés ou justificatifs bancaires correspondant à la pension versée. Si le divorce a eu lieu dans le courant de l'année de l'exercice, une copie de l'acte de divorce.

- Récépissés des envois d'argent à l'étranger pour l'aide aux familles selon la procédure.

Préparez bien votre dossier, nous ne pouvons pas faire le tri de vos documents à votre place. Une fois l'avis de taxation reçu de l'administration fiscale, le délai de recours est de 30 jours, dès notification du bordereau.

Le comité

Loisirs

Beau week-end pour le badminton

Les participants se sont retrouvés à Brigue dans une ambiance conviviale, les 28 et 29 novembre. Ils sont venus en nombre de toute la Suisse mais aussi de l'étranger.

C'est à Winterthur que les premiers adeptes du badminton sont montés dans le compartiment réservé de l'IC en provenance de Suisse occidentale, direction le Valais. Puis, à partir de Zurich, Berne et Thoune, d'autres camarades nous ont rejoints. Ainsi, dès Viège, nous avons rempli presque la moitié du car qui nous a amenés au centre « Olympica ». Malheureusement, la pile de sacs d'entraînement n'a pas résisté aux nombreux virages de la route.

Sur place, nous avons pu rencontrer les joueurs qui étaient arrivés individuellement la veille. L'équipe de l'année USSC, présente pres-

que au complet, s'est particulièrement réjouie de revoir les « Kirsten » de l'équipe nationale d'Allemagne des cheminots, venus exprès du bassin de la Ruhr.

Après les pâtes, collation obligatoire nous permettant de prendre des forces, Ursi et Götschi ont animé un programme d'entraînement varié pendant tout l'après-midi. Il y avait des exercices techniques, tactiques et physiques, sans oublier les petits matchs à la fin. Les participants disposaient d'un temps de repos jusqu'au dîner. Quelques-uns en ont profité pour aller au sauna, d'autres pour faire une petite sieste ou encore aller boire quelque chose afin de s'hydrater. Comme dessert, Marco nous a régales avec une présentation amusante du tournoi de badminton USIC à Olomouc (République tchèque) de l'été passé. En outre, elle a démontré que l'équipe suisse de badminton a tout à fait mérité le titre « Equipe de l'année 2009 ». Sa cohésion, l'am-

biance au sein du team, sa bonne image et son grand engagement en tout temps sont quelques facteurs de réussite de cette équipe motivée.

Après le repas du soir, la plupart des joueurs se sont à nouveau rendus dans la salle pour mettre en œuvre la théorie de l'après-midi en compétition. Le reste s'est amusé en jouant au bowling, en ne faisant pas non plus de cadeaux à ses adversaires. Après tant d'activités sportives, plusieurs se sont offert une séance de wellness pétillante. Le premier jour a gentiment pris fin avec l'échange convivial des nouveautés du monde du badminton.

Après une courte nuit pour certains renforcée par un « muesli » du matin, tous étaient présents à 9 heures dans la salle de sport. A l'issue des jeux d'échauffement de Thomi, même les derniers se sont réveillés et tout le monde était alors prêt pour l'entraînement. Les deux groupes d'entraîne-

ment ont été dirigés par Caro et notre hôte. Ils ont très bien su intégrer les exercices de la veille dans leurs séances, ce

avons jeté un coup d'œil rétrospectif sur les heures passées, intenses, amusantes et conviviales. Avant de se dire



L'équipe suisse a été élue « équipe de l'année 2009 ».

qui a permis aux juniors, présents pour la première fois, ainsi qu'aux meilleurs athlètes, d'élargir significativement leur horizon au niveau du jeu avec raquette et volant.

Le temps a filé à toute allure et déjà tout le monde s'est retrouvé à table pour le dîner. Une fois de plus, le repas était délicieux et nous

avons jeté un coup d'œil rétrospectif sur les heures passées, intenses, amusantes et conviviales. Avant de se dire

« Reviendras-tu aussi l'année prochaine ? »

Le prochain entraînement collectif a été fixé aux 4/5 décembre 2010. Alors réservez d'ores et déjà cette date!

Roger Baumann, USSC - CT Badminton

DÉCÈS

Beck Paul, chef de groupe retraité, Villeneuve, décédé le 5 février dans sa 96^e année. Membres PV Vaud.

Bomoz Georgette, veuve de Gilbert, Romanel-sur-Lausanne, décédée le 11 février dans sa 88^e année. Membre PV Vaud.

Duby Paulette, veuve de Jean-Jacques, Renens, décédée le 12 janvier dans sa 85^e année. Membre PV Vaud.

Dumont Jean-Pierre, assistant technique retraité, Lausanne, décédé le 9 février dans sa 86^e année. Membre PV Vaud.

Frête Marcel, ouvrier spécialisé retraité, Yverdon-les-Bains, décédé le 9 février dans sa 90^e année. Membre PV Vaud.

Vollichard Pierre, chef de service retraité, Renens, décédé dans sa 84^e année. Membre PV Vaud.

Zuchuat Pierre, chef de station retraité, décédé le 1^{er} février dans sa 79^e année. Membre PV Valais.

CLUB SPORTIF DES CHEMINOTS – LAUSANNE

Nous recherchons des footballeurs de Suisse romande, âgés de 16 ans au minimum et titulaires de la carte FVP pour notre équipe de football du Team Romandie, afin de pouvoir participer au tournoi national indoor USSC qui aura lieu à Wimmis (près de Spiez) le 28 février prochain.

Renseignements et inscriptions sur www.cscl.ch et au 078 613 99 68

INFO

La grande manifestation des femmes aura lieu le samedi 13 mars à 13 h 30 à Berne sur la Schützenmatte. La manif se terminera sur la Place fédérale et une grande fête aura lieu le soir à la Reithalle.

Pour cette journée, les femmes du SEV veulent donner un signal fort et clair au sujet des points suivants :

- les femmes ne paieront pas la crise ;
- l'égalité entre femmes et hommes est un programme valable en tout temps ;
- les salaires des femmes doivent enfin augmenter ;
- NON au relèvement de l'âge de retraite des femmes ;
- NON au vol des rentes.

Commission féminine SEV



CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

Du 1^{er} octobre 2009 jusqu'au 30 septembre 2010, la VPT organise une campagne de recrutement !

- Pour le recrutement de **4 membres** pendant une année = une nuit pour une personne à l'hôtel Brenscino à Brissago.
- Pour le recrutement de **7 membres** pendant une année = une nuit en chambre double pour deux personnes à l'hôtel Brenscino à Brissago.
- Pour le recrutement de **10 membres** pendant une année = deux nuits pour deux personnes à l'hôtel Brenscino à Brissago.

Si souhaité, les bons pour l'hôtel peuvent être échangés contre des chèques Reka.

Si vous avez des questions concernant cette campagne de recrutement, veuillez vous adresser au responsable du recrutement de la VPT, e-mail: martin.ritschard@vpt-online.ch / téléphone 079 782 09 77.

www.sev-online.ch

COURS SEV

Tu es membre SEV et convaincu(e) de l'importance du travail syndical, tu aimerais t'engager activement et participer à l'action du SEV? Plusieurs possibilités s'offrent à toi. En effet, le SEV a une structure de milice très développée, où toute personne intéressée et engagée est la bienvenue. Ce cours te permet de t'intégrer dans l'organisation du SEV et d'accéder à nos stratégies et objectifs. Notre but est de mettre nos membres au centre des activités syndicales. Pour toi, il s'agit d'une porte ouverte vers une carrière syndicale.

Description : tâches et objectifs du SEV ; au centre de l'organisation : la section ; le rôle du membre au sein du SEV ; nos positions – notre travail politique ; fin du cours au Palais fédéral avec Edith Graf-Litscher, secrétaire syndicale et conseillère nationale PS/TG ; questions et discussion.

Objectifs : les participants font une réflexion sur le SEV, ses structures et ses objectifs en matière de politique syndicale et des transports. Public cible : tous ceux qui s'intéressent au SEV et au travail syndical et politique ; membres qui aspirent à occuper une fonction au sein du SEV.

Intervenants : Jérôme Hayoz, secrétaire syndical SEV ; Edith Graf-Litscher, secrétaire syndicale SEV et conseillère nationale PS/TG ; Daniel Trolliet, secrétaire syndical SEV.

Date/lieu : lundi 15 mars 2010, Berne, Secrétariat central SEV et Palais fédéral, Berne.

Frais de cours : membres gratuit, non-membres CHF 250.–. Ce cours est donné simultanément en français et en allemand.

Inscription à : Secrétariat régional SEV, Formation, rue St-Martin 36, 1005 Lausanne, tél. 021 321 42 52, fax 021 321 42 51, e-mail bildung@sev-online.ch ou conny.chenau@sev-online.ch



Versicherungen
Assurances
Assicurazioni

Filiale de Lausanne
Rue St-Martin 36
1005 LAUSANNE
021 321 42 42

Déclarations d'impôt – période fiscale 2009

Permanence Fribourg

Fribourg : les 12, 19 et 26 février et 5 et 12 mars 2010

Bulle : les 10 et 17 février 2010

Châtel-St-Denis : le 16 février 2010

Romont : le 11 février 2010

☎ 021 321 42 42 sur rendez-vous uniquement

Permanence Jura et Jura Bernois

☎ 079 603 72 25 sur rendez-vous uniquement

Permanence Valais

☎ 079680 76 68 sur rendez-vous uniquement

Permanence Genève

Les 15 et 18 février 2010

Les 9, 16 et 23 mars 2010

☎ 079680 76 68 sur rendez-vous uniquement

Permanence Lausanne

Déclarations VD et tous les cantons

Du 1^{er} mars au 12 mai 2010

☎ 021 321 42 42 sur rendez-vous uniquement



Société valaisanne d'exploitation du trafic ferroviaire régional de Brig à St-Gingolph et vallées d'Entremont recherche :

de futur(e)s pilotes de locomotive

Votre profil

- Sens des responsabilités, résistance au stress, souplesse
- Capacité marquée de réaction, rapidité et vivacité de réflexion
- Bon état de santé, acuités visuelle et auditive excellentes
- Langue française ou allemande avec de bonnes connaissances de l'autre langue
- Permis de conduire (cat B)
- Âge idéal entre 19 et 35 ans

Les candidats/es devront être en possession d'un CFC correspondant à un apprentissage d'au moins trois ans ou de la maturité professionnelle et seront soumis/es à des examens d'aptitude psychologique et médical.

Nous offrons

- Formation interne à l'entreprise d'une durée de neuf mois
- Prestations sociales avancées
- Rémunération adaptée aux exigences du poste

Entrée en fonction : 1^{er} septembre 2010

Lieux de service : St-Maurice, Sion et Orsières

Nous attendons vos offres manuscrites, accompagnées des documents usuels et d'un extrait du casier judiciaire, jusqu'au **19 février 2010**, adressées à :

REGIONALPS SA, M. Eric DELALOYE, Case postale 727 - 1920 MARTIGNY - Tél. 027 720 47 47

Lacunite assuranxique

Une maladie qui n'existe pas chez nous.



Les décideurs rapides profitent jusqu'au
30.6.2010 sur deux tableaux! Offre de bien-
venue de ÖKK plus 20% de rabais spécial.

Agence ÖKK de Berne, Spitalgasse 33
3000 Berne 7, T 058 456 19 30
www.oekk.ch

ÖKK

Angle droit

Prolongation du délai de congé, avant, pendant ou après le service militaire

Début octobre 2009, « K » s'est annoncé au service de protection juridique du SEV en raison de son licenciement par les CFF.

« K » estimait avoir droit à une prolongation de son délai de congé, ce qui était effectivement le cas. Cette période de protection est aussi valable dans d'autres situations.

Les CFF l'ont licencié en juillet 2009, respectant un délai de congé ordinaire à fin octobre 2009. Du 15 août au 9 septembre, il était à l'armée. C'est là qu'un camarade de service lui a dit que le licenciement n'était pas valable, parce qu'il était au service militaire. Le délai de résiliation devait être au minimum

prolongé. Il s'est alors adressé à son supérieur, qui lui a répondu, renseignements pris auprès du service du personnel, que le licenciement était valable et qu'une prolongation du délai de congé n'entraînait pas en ligne de compte.

Selon l'Art. 336c du Code des obligations (CO), après le temps d'essai, un employeur ne peut pas licencier un salarié qui, par exemple, accomplit un service militaire d'au moins 11 jours. Cette période de protection court aussi durant les 4 semaines avant et après le service militaire. Un licenciement qui serait prononcé pendant cette période n'est pas valable. Au cas où le

délai de congé n'a pas encore expiré au moment du service militaire, ce délai de congé est alors interrompu et ne reprend qu'après l'écoulement de la période de protection. Au cas où les rapports de travail se terminent à la fin d'une semaine ou d'un mois, alors le délai de congé doit être prolongé jusqu'à ce terme. Cette règle de droit privé est intégralement applicable au personnel des CFF.

Le SEV est donc intervenu par écrit auprès du service du personnel concerné en s'appuyant sur les dispositions pertinentes du droit des Obligations et a exigé que le délai de licenciement soit prolongé jusqu'au 30 novembre 2009. En outre, il a été proposé que « K » offre

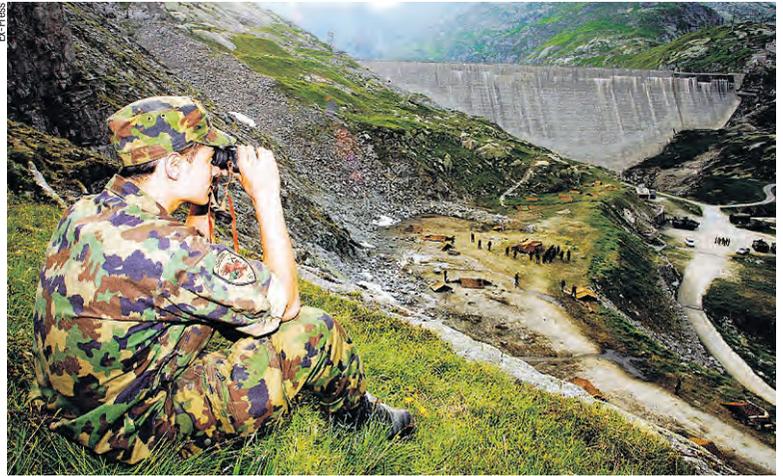
ses services dès la fin du service militaire et jusqu'à l'échéance du délai de congé.

Comme le licenciement a été prononcé avant la survenance d'une période de protection selon CO 336c litt a), il reste cependant valable. Le service de protection juridique SEV ne pouvait en outre plus intervenir contre le licenciement lui-même, vu que le collègue K ne s'est manifesté qu'après l'échéance du délai de contestation et de recours.

Le service du personnel a cependant reconnu que la position du SEV était fondée. Il a ainsi prolongé le délai de licenciement jusqu'au 30 novembre 2009.

Des règles du jeu identiques sont d'ailleurs applicables en matière de protection contre le licenciement en cas d'incapacité partielle ou totale de travail suite à une maladie ou un accident de même que pendant une grossesse.

Protection juridique SEV/hk



Es-tu membre SEV ?

Un de tes collègues n'est pas encore membre ?

80 % des employés des transports publics sont membres d'un syndicat – rejoignez tous le SEV ! Si tu convaincs un collègue d'entrer au SEV, tu reçois une prime de recrutement de 50 francs.

Nos arguments ?

Le SEV se bat pour :

- des salaires avec lesquels nous pouvons vivre correctement ;
- des temps de travail qui nous laissent le temps de vivre ;
- des conventions collectives de travail (CCT) qui réglementent nos conditions de travail ;
- et beaucoup plus encore...

Une chose est sûre :

**plus un syndicat a de membres, plus il est fort !
Et donc meilleures sont les conditions de travail de la branche !**



- J'adhère au SEV et je reçois automatiquement un abonnement à *contact.sev*.
- Je m'abonne à *contact.sev* au prix de 40 francs par année.
- Je souhaite profiter d'un abonnement à l'essai (6 éditions).

Nom/Prénom:	Recruté par:
Rue/Numéro:	Nom/Prénom:
NPA/Localité:	Adresse:
Tél. (prof.):	Localité:
Tél. (privé):	Tél.:
Date/Signature:	

Envoyer à : SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6, ou faxer au 031 357 57 58 (ou envoyer les informations nécessaires par mail à christian.cuenoud@sev-online.ch).
Nous prendrons contact avec toi ! Merci de ton intérêt. D'autres questions ? info@sev-online.ch ou www.sev-online.ch

Veux-tu recevoir ton propre *contact.sev* ?

Si tu deviens membre, tu recevras automatiquement le journal, car l'abonnement est compris dans la cotisation.

Mais les collègues d'autres domaines de travail et d'autres syndicats peuvent également s'abonner à *contact.sev*. L'abonnement annuel coûte 40 francs.

Ou veux-tu tout d'abord profiter d'un abonnement à l'essai ?

Tu peux ainsi recevoir gratuitement 6 éditions de *contact.sev*, afin de te faire une idée précise de notre journal.

Grimper au soleil, puis plonger dans l'eau chaude !

Avec Mark Twain et Picasso en Valais



L'excursion à la Gemmi que nous propose aujourd'hui Walter Holderegger, mécano retraité du BLS, est très populaire, non sans motifs. Elle offre de superbes paysages et une belle conclusion.

Nous commençons la promenade à Kandersteg, bien que le trajet inverse soit un peu moins fatigant. De la gare de Kandersteg, nous pouvons au choix marcher jusqu'à la station de départ du téléphérique à Sunnbüel ou prendre le bus. En hiver les deux montées/descentes de Kandersteg à Sunnbüel et

de Loèche-les-Bains à la Gemmi sont desservies uniquement par le téléphérique.

Dans le passé, la Gemmi était un passage très fréquenté, mais également redouté à cause de la falaise de Loèche-les-Bains. Divers écrivains et artistes l'ont parcouru : Jules Verne (1873), Picasso (1933), Albrecht de Haller ou Mark Twain, pour n'en citer que quelques-uns. Bon nombre d'entre eux mangeaient ou logeaient à l'hôtel Schwarzenbach, situé à mi-chemin de ce trajet d'environ trois heures. En 1742 un poste de douane a été construit là. A cette altitude, 2061 mètres, la saison d'hiver dure jusqu'à fin avril.

Depuis 1995, la voie est maintenue ouverte en hiver pour les promeneurs. De Sunnbüel, nous parcourons la Spittelmatte. La chaîne du Üschenegrat s'étend à droite. A gauche on aperçoit l'Altels, le Balmhorn et le Rinderhorn, avec le Schwarzgletscher entre deux. Le chemin est très fréquenté par beau

temps et les amateurs de sports d'hiver se retrouvent non seulement à Sunnbüel, mais aussi au Daubensee, où l'on peut faire du ski alpin et de fond, ou débiter un tour à skis en faisant un crochet par le Rinden, le Daubenhorn ou le Wildstrubel.

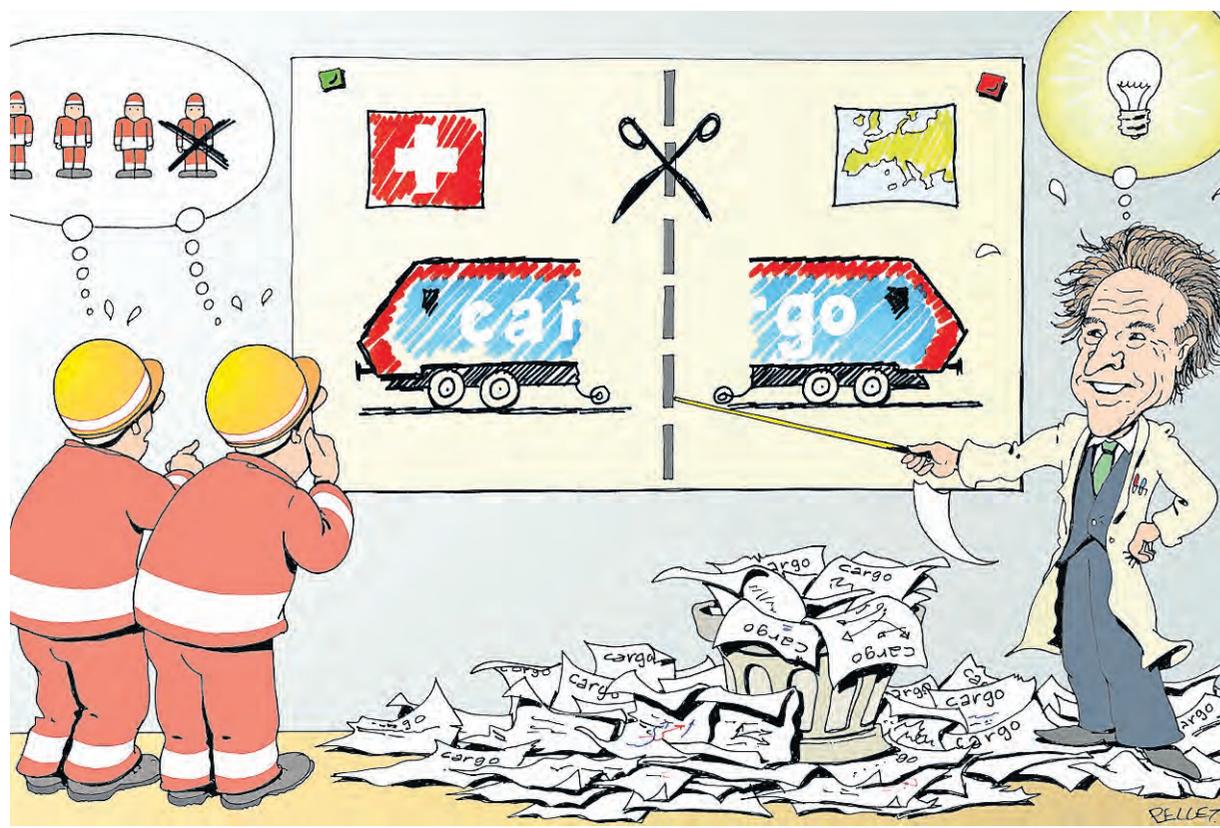
Après la brève montée jusqu'au Daubensee, où se déroule la célèbre fête des bergers en été, on peut aussi se sustenter au Berghotel, avant de prendre le téléphérique du Gondel pour descendre à Loèche. Là nous attend la partie détente de cette excursion.

On profite du bain dans les eaux thermales, tandis que les enfants s'amuse sur le toboggan géant dans les bains municipaux. Les adultes transpirent dans le sauna ou suivent le rituel du bain romano-irlandais dans les thermes alpins.

Depuis le percement du tunnel de base du Lötschberg le retour (bus depuis Loèche, train via Viège) est devenu encore plus court. pan/hk



PELLET PIOCHE : LA DERNIÈRE TROUVAILLE DES CFF : COUPER CARGO EN DEUX !



IL Y A 50 ANS

La semaine de 46 heures

Qu'il ait fallu un temps d'adaptation, de « rodage », de mise en place des prescriptions de la semaine de quarante-six heures, nous ne le contestons pas. Toutefois, la régularité avec laquelle les heures supplémentaires ont dû être maintenues démontre qu'au-delà du trafic, il y avait un problème d'effectif. Lors de l'introduction de la réduction de la durée du travail, on a demandé au personnel de fournir un effort. Cela a été fait. En retour, le personnel a le droit d'être mis au bénéfice de la semaine de quarante-six heures, conformément à la décision prise en 1959. Il n'y a pas de raison – et cela n'est pas équitable – que certains secteurs du personnel ne puissent bénéficier d'un progrès social que sur le papier.

Grand circuit dans le Sud-Est de l'Europe

du 1^{er} au 14 juin 2010 (14 jours)

Prix forfaitaire: CHF 3900.-

Un magnifique circuit vous conduira à des villes intéressantes du Sud-Est de l'Europe à travers des paysages pittoresques! Vous entamerez un beau circuit en train spécial confortable qui vous conduira à Veliko Tarnovo après avoir traversé les impression-

nantes gorges du fleuve Iskar. Vous franchirez ensuite le col de Schipka pour arriver à Burgas, sur les rives de la Mer Noire, puis à Plovdiv. Le chemin de fer de montagne des Rhodopes, à voie étroite, vous fera découvrir les gorges et les hélicoïdales des monts Pirin.

P R O G R A M M E

1^{er} jour, mardi 1^{er} juin: Suisse - Munich

Voyage en train Eurocity à Munich et poursuite à bord du train de nuit à destination de la Roumanie.

2^e jour: À travers les Carpates

Vous traverserez les steppes hongroises et les montagnes de Siebenbürgen pour arriver à Brasov, en Roumanie.

3^e jour: Brasov et le château de Dracula

Le matin, vous visiterez la remarquable vieille ville de Brasov. L'après-midi, vous découvrirez le célèbre château de Bran.

4^e jour: Brasov - Sofia

En empruntant la ligne montagneuse du col de Predeal, vous arriverez à Bucarest. Poursuite du voyage pour Sofia.

5^e jour: Sofia

Un tram historique vous permettra de voir la ville. Après-midi libre.

6^e jour: Gorges d'Iskar - Veliko Tarnovo

Départ du circuit de trois jours à bord d'un train spécial affrété exclusivement par SERV RAIL. Ce

train est composé d'une voiture de 1^{re} classe climatisée et d'une voiture-salon. Selon la ligne, il est tracté par une locomotive diesel ou électrique. Le voyage conduit le long du fleuve Iskar à travers des gorges romantiques à Pleven, puis à Veliko Tarnovo. Visite de cette ancienne ville moyenâgeuse des tsars.

7^e jour: Col de Schipka - Burgas

Le train emprunte l'impressionnante ligne de montagne jusqu'à Karnobat. Visite de la vieille ville de Nessebar. Poursuite du voyage pour la ville portuaire de Burgas.

8^e jour: Burgas - Plovdiv

Voyage en train spécial à Plovdiv et visite du centre historique. Ensuite, voyage en car pour Velingrad.

9^e jour: Train à vapeur des Rhodopes

Le train à voie étroite régulier vous conduira à Septemvri. Un train spécial à vapeur vous ramènera ensuite à Velingrad.

10^e jour: Chemin de fer des Rhodopes

Le train régulier à voie étroite vous conduira à Dobrinishte à travers des montagnes sauvages.

11^e jour: Couvent de Rila - Sofia

Le bus vous conduira au célèbre couvent de Rila. Poursuite du voyage pour Sofia.

12^e jour: Sofia - Thessalonique - Athènes

Vous traverserez la vallée de Sturma pour arriver à Thessalonique, en Grèce. Un train Intercity prendra le relais pour vous rendre à Athènes.

13^e jour: Athènes - Patras

Voyage en train d'Athènes à Patras et embarquement sur le ferry confortable pour rejoindre l'Italie.

14^e jour: Ancona - Suisse

Arrivée le matin à Ancona. Voyage en train EUROSTAR jusqu'à Milan, avec correspondance pour la Suisse.

Option: Circuit en chemin de fer à travers la Bulgarie

du 5 au 12 juin 2010 (8 jours).
Détails voir ci-dessous.

GARANTIE DE VOYAGE



Inscription

- Grand circuit dans le Sud-Est de l'Europe, 1^{er} au 14 juin 2010
- Circuit en chemin de fer à travers la Bulgarie, 5 au 12 juin 2010
- Chambre et cabine individuelle désirée, supplément CHF 800.-
- Je suis membre du SEV
- Je suis / nous sommes membre(s) de l'ATCS, section
- J'ai / nous avons une propre assurance-annulation et je renonce / nous renonçons à l'assurance obligatoire pour annulation de voyage.

Nom, prénom, Date de naissance

1.

2.

Adresse

NPA/Lieu

Tél. privé

portable

Remarques

Lieu/Date

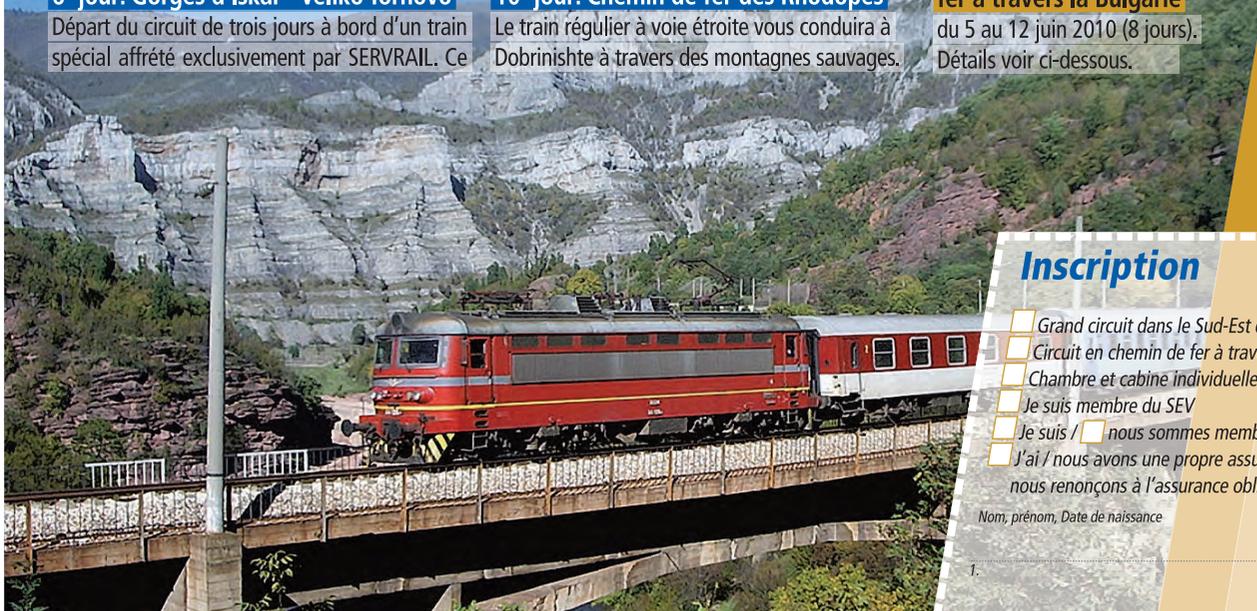
Signature

Les conditions générales de vente de la SERV RAIL S.à.r.l. sont applicables.

Envoyer à: SERV RAIL, Belpstrasse 10, 3122 Kehrsatz ou inscription sous

www.servrail.ch • Renseignements: SERV RAIL • Tél. 031 311 89 51

Demandez le programme détaillé!



Compris: Voyages en train selon programme (Munich-Brasov en voiture-lits «Double», St. Margrethen-Munich, Sofia-Athènes et Ancona-Milan en 1^{re} classe, autres trajets en 2^e classe) • Ferry Patras-Ancona en cabine extérieure à deux lits • Tous les voyages et transferts en car • Toutes les visites et excursions • Voyage en train spécial pendant trois jours • Voyage en train à vapeur du chemin de fer des Rhodopes • 11 nuitées dans des hôtels 4 étoiles en chambres à deux lits • Pension complète durant tout le voyage • Guides locaux à Brasov et en Bulgarie • Documentation de voyage • Accompagnement SERV RAIL dès Zurich et jusqu'à Milan • **Non compris:** Supplément chambre individuelle et cabine intérieure individuelle, CHF 800.- • Titres de transport jusqu'à St. Margrethen et au départ de Milan pour la Suisse • Assurance obligatoire pour annulation et SOS, CHF 88.-

Option: Circuit en chemin de fer à travers la Bulgarie, du 5 au 12 juin 2010 (8 jours): Ce voyage vous permet de participer à une partie du grand circuit dans le Sud-Est de l'Europe. Aller et retour en avion (SWISS). Prix forfaitaire CHF 2500.- • 5 juin 2010: Vol direct de Zurich à Sofia. Visite de la ville et ensuite même programme comme ci-dessus du 6^e au 11^e jour • 12 juin 2010: Le matin, visite de la ville de Sofia en tram historique. L'après-midi, vol direct avec SWISS à destination de Zurich.

Expérience grisonne d'une mécanicienne de locomotives bernoise

« Je le referais sans hésiter une seconde ! »

Chantal Homberger, mécanicienne de locomotives au BLS, travaille depuis une année au dépôt de Davos du RhB. Elle y roule volontiers et a déjà prolongé son contrat.

Chantal Homberger est un peu une outsider parmi le personnel des locomotives: pas seulement parce que les femmes sont toujours minoritaires dans cette profession, mais aussi parce qu'elle n'a pas suivi de première formation dans le domaine technique, mais comme décoratrice d'intérieur. Son lien avec les chemins de fer lui vient de ses parents qui ont travaillé tous deux aux CFF. Et lorsqu'elle fait un stage sur une locomotive, elle est tout de suite conquise.

Elle effectue sa formation au sein d'une «super classe», mais les branches sont parfois difficiles et il faut bûcher dur, en particulier en physique et en électrotechnique. Après l'apprentissage, elle est engagée au dépôt de Langnau – «là-bas, c'était bien!» – soit, mais mécanicienne de locomotives P à Langnau signifie avant tout conduire des trains sur le réseau régional bernois.

Des places très convoitées

Comme le RhB recherchait des mécaniciens de locomotives pour pallier le sous-effectif dans les Grisons et profiter accessoirement du bon air de la montagne, son ami Matthias Hügli, qui avait d'abord travaillé aux CFF puis au BLS, également comme mécanicien de locomotives, l'incite à poser sa candidature. Après quelques hésitations, elle l'écoute et tous deux sont choisis. Ce n'était pas gagné d'avance car les places au RhB étaient très convoitées.

Nos deux collègues sont attribués au dépôt de Davos. Ils y trouvent le travail plus intéressant qu'à Langnau car ils peuvent conduire toutes sortes de trains: «48 essieux sur un train voyageurs, on ne trouve plus cela au BLS!» s'exclame Chantal Homberger.



Une bernoise dans les Grisons: Chantal Homberger, 27 ans, mécanicienne de locomotives au RhB.

Elle s'est même accommodée des trains de ferroutage qu'elle doit aussi conduire, pour lesquels elle n'a pas trop d'atomes crochus. Heureusement, elle peut ensuite à nouveau prendre les commandes d'un train régional, ou d'un Bernina-Express jusqu'à Pontresina, puis faire un détour par Scuol avec un train voyageurs, et retour dans le Prättigau via la Vereina. Certains jours, elle visite presque tout le canton. Tout, sauf le Val Poschiavo: la ligne de la Bernina fait pourtant partie des Chemins de fer rhétiques mais elle est à court continu. Dans un futur proche, des rames automotrices bicourant seront mises en fonction, mais les mécaniciens de locomotives devront d'abord acquérir les connaissances nécessaires et connaître les prescriptions spéciales de la Bernina.

De nombreuses nouveautés

Les premiers temps sont assez rudes. Non seulement Chantal ne connaît pas du tout Davos mais en plus, il y a de nombreuses nouveautés à apprendre, et beaucoup de notions oubliées à rafraîchir: il faut passer du frein à air comprimé au frein à vide, collaborer avec le personnel de la manœuvre, conduire des trains marchandises sur des rampes jusqu'à 45% avec une locomotive à adhérence, et... «avant cela, je n'avais encore jamais été confrontée à une plaque tournante!».

Ce qui a facilité son intégration, c'est que tout est beaucoup moins anonyme au RhB que dans le RER bernois. «On profite encore d'une atmosphère très familiale. Il y a toujours des collègues avec nous, que ce soit le personnel de conduite dans une gare desservie, le chef de train, le personnel de manœuvre, les visiteurs, les collaborateurs des ateliers, etc. Tout le monde se connaît et il règne un climat amical. J'apprécie beaucoup cet aspect du RhB.» Sans surprise, Chantal affirme que «si c'était à refaire, je n'hésiterais pas une seconde!». Chose dite, chose faite: elle a déjà prolongé son contrat d'une année!

A part la nature («parfois, depuis la locomotive, on voit des cerfs à côté des voies!»), Chantal Homberger apprécie aussi les soirées du RhB au dépôt de Davos, auxquelles participent toutes les catégories professionnelles, ou les sorties d'entreprise comme par exemple les journées de ski. Elle trouve le team de Davos «cool»: «C'est le bon moyen de faire connaissance et d'apprendre comment les gens fonctionnent aussi dans le privé.»

Les passagers aussi sont différents: «Ici, les gens ont encore du plaisir à voyager en train», observe Chantal, «alors que dans le RER bernois, ils ont tous le nez dans le 20 Minutes.»

Il arrive parfois d'être maltraité par les touristes, ce qui ne plaît pas particulièrement à Chantal. Elle apprécie donc doublement la gentillesse de l'accueil qu'elle et les cinq autres employés du BLS ont reçu dès le départ. «Au début, on nous regardait lorsque j'étais en route avec mon instructrice, car deux femmes dans une locomotive, c'était encore du jamais vu.»

Une adhésion évidente

En changeant de profession, Chantal adhère au syndicat. Pour elle, cette décision n'est que justice, et c'est aussi un acte de reconnaissance vis-à-vis d'un secrétaire syndical qu'elle connaît depuis toute petite. Pour elle, c'est clair, elle n'adhérera pas au VSLF: «Je savais que je voulais aller au SEV.» Les collègues de la LPV Emmental ont tout de suite réalisé l'enthousiasme de notre mécanicienne et l'ont élue vice-présidente, malgré la distance. Par contre, elle a peu de relations avec la LPV RhB.

Durant ses loisirs, Chantal lit volontiers, par exemple des romans historiques. Elle pratique aussi beaucoup d'activités de plein air, comme la randonnée, la natation, le ski ou le ski de fond.

Elle se promène aussi avec plaisir à travers le village: «Je regarde les gens et les vitrines et je passe volontiers au café <Klatsch> sur la promenade.»